

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2017

(décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

18 septembre 2018

SOMMAIRE

I.	INDICATEURS TECHNIQUES	.4
1.	Territoire desservi	4
	1.1 Le périmètre	4
	1.2 Les compétences	4
2.	Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets	5
	2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service	5
	2.1.1 Organisation du service déchets	
	2.1.2 Collecte des ordures ménagères	. 6
	2.1.2.1 Organisation de la collecte	. 6
	2.1.2.2 Fréquence de collecte	. 6
	2.1.2.3 Tonnage collecté	. 6
	2.1.3 Collecte des encombrants	7
	2.1.3.1 Organisation de la collecte	7
	2.1.3.2 Fréquence de collecte	7
	2.1.3.3 Tonnage collecté	
	2.1.4 Collecte sélective	7
	2.1.4.1 Organisation de la collecte dans les communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Seillans et Tourrettes	7
	2.1.4.2 Organisation de la collecte dans la commune de Bagnols-en-Forêt	. 8
	2.1.4.3 Organisation de la collecte dans la commune de Tanneron	. 8
	2.1.4.4 Organisation de la collecte dans la commune de Saint-Paul-en-Forêt	
	2.1.4.5 Les Eco-organismes	
	2.1.4.6 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte	9
	2.1.4.7 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)	
	2.1.5 Les déchetteries	10
	2.1.5.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie située sur la commune de Tourrettes	
	2.1.5.2 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt	
	2.1.5.3 Les Eco-organismes	11
	2.1.5.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes.	12
	2.1.5.5 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en- Forêt	
	2.1.5.6 Tonnages des matériaux collectés sur les deux déchetteries	13
	2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communaut de Communes du Pays de Fayence	
	2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers	13
	2.2.2 La collecte des cartons	14
	2.2.2.1 Collecte des cartons issus des bacs jaunes	14

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons	14
2.2.3 La collecte du papier	14
2.2.4 La collecte des emballages	14
2.3 Bilan des tonnages collectés	15
3. Indicateurs techniques relatifs au transport des déchets	15
3.1 Organisation du transport des ordures ménagères issues du quai de transf	ert 15
3.2 Organisation du transport des matériaux issus des déchetteries	16
3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt	16
3.2.2 Déchetterie de Tourrettes	16
3.3 Organisation du transport des matériaux issus des Points d'Apport Volonta	ire 16
3.3.1 Transport des papiers et des emballages	16
3.3.1 Transport du verre	16
4. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets	17
4.1 Organisation du traitement des ordures ménagères	17
4.1.1 Ordures ménagères de Bagnols-en-Forêt	17
4.1.2 Ordures ménagères des communes de Callian, Fayence, Mons, Montau Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes	
4.1.3 Evolution du tonnage de ordures ménagères	17
4.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries	17
4.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt	17
4.2.2 Déchetterie de Tourrettes	18
4.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volont	
4.3.1 De la commune de Bagnols-en-Forêt	18
4.3.2 Des communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en Seillans, Tanneron et Tourrettes	
5. Prévention des déchets ménagers et assimilés	19
5.1 Composteurs individuels	19
5.2 La communication	19
II. INDICATEURS FINANCIERS	20
1. COÛT COMPLET DU SERVICE	20
1.1 Ordures ménagères	21
1.2 Encombrants	22
1.3 Collecte sélective	23
1.4 Déchetteries	24
1.5 Cartons	25
1.6 Total	
1.7 Graphiques	
2. COUTS DES PRESTATIONS DE SERVICES	28
3. SYNTHESE	28
3 1 Synthèse des coûts complets et aidés	28

3.2	Coûts par habitant	29
	3.2.1 Coûts par habitant en 2016	29
	3.2.2 Coûts par habitant en 2017	30
	3.2.3 Variation des coûts par habitant	30
	3.2.4 Répartition des charges, des produits et du financement par habitant comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de Fayence	31
	3.2.5 Coût aidé par habitant - comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de Faye	31
3.3	Coûts à la tonne	32
	3.3.1 Coûts à la tonne en 2016	
	3.3.2 Coûts à la tonne en 2017	33
	3.2.3 Variation des coûts à la tonne	33
	3.2.4 Coût complet à la tonne – comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de Fayence	34
III.	EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017	.34
IV.	EVOLUTION DU SERVICE	.35
	4.1 Evènements marquants du début de l'année 2018	35
	4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2018-2019	37

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi

1.1 Le périmètre



La Communauté de communes du Pays de Fayence compte 9 communes : Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes.

Communes	Population Insee 2014	Surface	Résidences principales	Résidences secondaires
Bagnols-en-Forêt	2 695 hab	4 290 ha	1 131	639
Callian	3 310 hab	2 540 ha	1 369	510
Fayence	5 602 hab	2 770 ha	2 517	944
Mons	861 hab	7 660 ha	408	406
Montauroux	6 218 hab	3 350 ha	2 424	588
Saint-Paul-en-Forêt	1 709 hab	2 030 ha	663	225
Seillans	2 540 hab	8 870 ha	1 115	701
Tanneron	1 524 hab	5 280 ha	627	125
Tourrettes	2 897 hab	3 400 ha	1 224	709
TOTAL	27 366 hab	40 190 ha	11 478	4 847

1.2 Les compétences

La Communauté de communes a les compétences collecte, transport et traitement pour les 9 communes. Toutefois, la compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes rembourse au SMIDDEV tous les frais relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de Bagnols-en-Forêt.

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service

Déchets de la collectivité

- ► Déchets des espaces verts publics
- Déchets de voirie, marchés
- ▶ Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)

Déchets ménagers et assimilés

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets

Déchets occasionnels

Encombrants. déchets verts, déblais et gravats...

Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées

- Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)
- = Ordures ménagères résiduelles

 Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentes cibles, verre...)

Source : ADEME

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets issus des marchés et des espaces verts publics.

2.1.1 Organisation du service déchets

	Nombre de personnes au 31/12/2017	Type de contrat
	2	Titulaire
Bureau	1	Titulaire à mi temps
	1	CAE
Ambassadeur du tri + maintenance	1	Titulaire
Remplacement déchetterie + maintenance	1	Stagiaire
Déchetterie	3	Titulaire
	1	CDD
Quai de transfert	1	Titulaire
	20	Titulaire
	1	Stagiaire
Régie de collecte	3	Emploi d'avenir
	3	CDD
	7	Saisonnier
Mécanique	2	Titulaire

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
Bureau	2	3,5
Ambassadeur du tri + maintenance	2	2
Déchetterie	4	4
Quai de transfert	1	1
Régie de collecte	30 + 6 saisonniers	27 + 7 saisonniers
Mécanique	2	2
TOTAL	41 + 6 saisonniers	39,5 + 7 saisonniers

2.1.2 Collecte des ordures ménagères

2.1.2.1 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée en régie.

Une convention de mise à disposition de services pour la collecte des ordures ménagères effectuée en minibennes sur la commune de Seillans a été maintenue pour une année, la Communauté de communes ne disposant pas de ce type de véhicule.

Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupement sont installés dans les cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter. La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.

Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tanneron et Tourrettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement.

La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tourrettes de 9.

Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semienterrés au nombre de 15.

(l'annexe n°1 localise les semi-enterrés dans les communes.)

2.1.2.2 Fréquence de collecte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bagnols-en-Forêt (1er secteur)	Х			X (été)	
Bagnols-en-Forêt (2ème secteur)		Χ			X (été)
Bagnols-en-Forêt (3ème secteur)	Χ	Χ		X	X
Callian	Χ		Х		X
Fayence	Χ		X		X
Mons					
Montauroux	Χ		Х		X
Saint-Paul-en-Forêt	Χ		Х		X
Seillans (1 ^{er} secteur)	Χ			X	
Seillans (2ème secteur)		Χ			X
Tanneron (1 ^{er} secteur)	Χ			Χ	
Tanneron (2ème secteur)		Χ			X
Tourrettes	Χ		Х		X

- Bagnols-en-Forêt 1^{er} secteur : côté est de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 2ème secteur : côté ouest de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 3ème secteur : point de regroupement
- Seillans 1er secteur : Seillans à l'exception de Brovès et de la RD 53
- Seillans 2ème secteur : Brovès, RD 53 et RD 562 jusqu'au rond point des 4 chemins à Fayence
- Tanneron 1^{er} secteur : Les Maisons Vieilles, Les Sausserons, Valcros, Les Marjoris, Les Esterets du lac (Montauroux)
- Tanneron 2ème secteur :Le Magnanon, Le Jas Neuf, Belluny, Les Plaines, Village, Les Pourrières, Château Tournon

Les cœurs de village ainsi que les points sensibles sont également collectés le samedi.

2.1.2.3 Tonnage collecté

Type de collecte	Année 2015	Année 2016	Evolution %	Année 2016	Année 2017	Evolution %
OM en bacs roulants	10 163,35 t	10 303,40 t	+1,38%	10 303,40 t	9 836.18 t	-4,53%
OM en semi-enterrés	939,31 t	782,60 t	-16,68%	782,60 t	911,48 t	+16,47%
Total	11 102,66t	11 086,00t	-0,15%	11 086,00t	10 747,66 t	-3,05%

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants	Moyenne PACA (chiffres 2016)*	Moyenne Var (chiffres 2016)*
OM collectées	10 747,66 t	27 366	393 kg/hab	381 kg/hab	421 kg/hab

^{*} Chiffres issus du « Tableau de bord 2016 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

2.1.3 Collecte des encombrants

2.1.3.1 Organisation de la collecte

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée en régie.

2.1.3.2 Fréquence de collecte

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation, suivant un calendrier établi en début d'année.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

Bagnols-en-Forêt: une fois par mois au minimum

Callian: deux fois par mois Fayence: trois fois par mois Mons: deux fois par mois

Montauroux: trois fois par mois

Saint-Paul-en-Forêt : une fois par mois au minimum

Seillans: deux fois par mois Tanneron: deux fois par mois Tourrettes: trois fois par mois

2.1.3.3 Tonnage collecté

	Année 2015	Année 2016	Evolution %	Année 2016	Année 2017	Evolution %
Collecte des encombrants	233,80t	286,41t	+22,50%	286,41t	267,90t	-6.46%

2.1.4 Collecte sélective

2.1.4.1 Organisation de la collecte dans les communes de Callian, Fayence, Mons, **Montauroux, Seillans et Tourrettes**

La collecte sélective dans ces six communes est organisée à partir de points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV) disposés dans les différents quartiers des communes et constitués chacun de trois colonnes pour la récupération des flux suivants :

- 1 colonne -- signalétique bleue ---- journaux, magazines, revues
- 1 colonne -- signalétique verte ----- verre
- 1 colonne -- signalétique jaune ---- emballages ménagers (plastiques, acier, aluminium, cartonnettes et briques alimentaires)

Les colonnes d'apport volontaire sont en bois ou en plastiques et sont toutes équipées du système de préhension « simple crochet ». Elles ont une capacité de 4 ou 5m3.

La Communauté de Communes possède 58 colonnes pour la collecte des journaux, magazines et revues, 86 colonnes pour la collecte des emballages ménagers et 90 colonnes pour la collecte du verre, réparties sur le territoire en 78 points de collecte.

(l'annexe n°2 localise les PAV en colonnes aériennes.)

Après les collectes des différents flux, le camion grue vide les flux collectés :

- Pour les emballages et les papiers, dans les caissons dédiés pour les emballages et dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif) pour les papiers qui se trouvent sur le quai de transfert de Montauroux,
- Pour le verre, directement au centre du tri du Muy.

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR - PIZZORNO).

2.1.4.2 Organisation de la collecte dans la commune de Bagnols-en-Forêt

La collecte sélective des bacs de regroupement est réalisée par le service de la régie intercommunale.

La collecte sélective dans la commune de Bagnols-en-Forêt est organisée à partir de **points** d'apport volontaire en conteneurs de regroupement disposés dans les différents quartiers des communes et constitués chacun de **trois bacs** pour la récupération des flux suivants :

- 1 conteneur-----signalétique bleue ----journaux, magazines, revues
- 1 conteneur ----signalétique verte-----verre
- 1 conteneur----signalétique jaune ----emballages ménagers (plastiques, acier, aluminium, cartonnettes et briques alimentaires)

Les conteneurs ont un volume de 340L ou de 660L. Il y a sur la commune de Bagnols-en-Forêt 120 conteneurs pour la collecte des emballages, 67 conteneurs pour la collecte des papiers et 74 conteneurs pour la collecte du verre, répartis en 77 points de collecte. (l'annexe n°3 liste des PR en bacs sur la commune de Bagnols-en-Forêt.)

La collecte de ces conteneurs est d'une fois par semaine pour chaque flux.

Après les collectes des différents flux, le camion benne vide les flux collectés :

- Pour le verre, dans les caissons dédiés qui se trouvent sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt,
- Pour les emballages et le papier, dans les caissons dédiés pour les emballages et dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif) pour les papiers qui se trouvent sur le quai de transfert de Montauroux,

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO).

2.1.4.3 Organisation de la collecte dans la commune de Tanneron

Depuis juillet 2017, la collecte sélective dans la commune de Tanneron est organisée à partir :

- de **points d'apport volontaire en conteneurs de regroupement pour les flux de papiers et d'emballages** disposés dans les différents quartiers (un conteneur couvercle bleu pour les journaux, magazines, revues et un conteneur couvercle jaunes pour les emballages ménagers)
- points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV) pour le verre disposés dans les différents quartiers (une colonne verte)

L'ensemble des colonnes d'apport volontaire pour les papiers et les emballages ont été supprimées sur la commune de Tanneron.

Elle est réalisée par le service de la régie intercommunale.

Les conteneurs ont un volume de 340L ou de 660L. Il y a sur la commune de Tanneron, 60 conteneurs pour la collecte des emballages et 54 conteneurs pour la collecte des papiers, répartis en 60 points de collecte.

(l'annexe n°4 liste des PR en bacs sur la commune de Tanneron)

La collecte de ces conteneurs est effectuée selon la fréquence suivante :

- Une fois par semaine pour les emballages
- Tous les 15 jours pour les papiers et le verre

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés :

- Pour les emballages et les papiers, dans les caissons dédiés pour les emballages et dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif) pour les papiers qui se trouvent sur le quai de transfert de Montauroux,
- Pour le verre, directement au centre du tri du Muy.

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO).

2.1.4.4 Organisation de la collecte dans la commune de Saint-Paul-en-Forêt

En mars 2017, comme pour la commune de Tanneron des **points d'apport volontaire en conteneurs de regroupement pour les flux de papiers et d'emballages** ont été mis en place sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt.

Sur cette commune, certains **points** d'**apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** ont été maintenus pour les emballages et les papiers.

De nouveaux **points** d'**apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** pour le verre ont été ajoutés en concertation avec la commune.

Les conteneurs ont un volume de 340L ou de 660L. Il y a sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt 40 conteneurs pour la collecte des emballages et 36 conteneurs pour la collecte des papiers, répartis en 39 points de collecte.

(l'annexe n°5 liste des PR en bacs sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt)

2.1.4.5 Les Eco-organismes

Eco-Emballages

Eco-Emballages organise le tri, la collecte sélective et le recyclage des emballages ménagers en France. La Communauté de Communes a signé pour la période du 1^{er}/01/2011 au 31/12/2016 un Contrat intitulé « Contrat pour l'Action à la Performance – Barème E » avec cet éco-organisme. Un avenant au contrat a été signé afin de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017.

Ce barème est basé sur l'incitation à la performance de recyclage, à la qualité et au développement durable afin d'atteindre l'objectif des 75% de recyclage des emballages défini par la loi Grenelle. Il est structuré principalement autour du prix de soutien à la tonne triée, en fonction des différents matériaux, de telle sorte que plus la collectivité trie plus les soutiens sont importants.

EcoFolio

L'article L.541-10-1 du code de l'environnement impose aux émetteurs d'imprimés de contribuer à la collecte, la valorisation et l'élimination des imprimés ainsi produits. L'organisme EcoFolio est né de cette exigence.

EcoFolio prend en charge la responsabilité des émetteurs d'imprimés pour encourager leur recyclage et participer financièrement à leur élimination.

La convention proposée par EcoFolio permet aux collectivités de bénéficier d'un soutien financier. Ce dernier s'ajoute à la recette industrielle versée par le repreneur. Ce soutien a pour objectif d'inciter au recyclage des imprimés, de prendre en compte les autres types de valorisation en s'adaptant au contexte de la collectivité.

2.1.4.6 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte

Matériaux	Points d'apports volontaires	Points de regroupement	TOTAL
Verre	817,915 t	131,980 t	949,895 t
Papiers	367,555 t	92,390 t	459,945 t
Emballages ménagers	311,240 t	111,080 t	422,322 t

2.1.4.7 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)

Matériaux	Année 2015	Année 2016	Evolution %	Année 2016	Année 2017	Evolution %
Verre	855,060 t	898,060 t	+5,03%	898,060 t	949,895 t	+5.77%
Papiers	444,860 t	455,700 t	+2,44%	455,700 t	459,945 t	+0,93%
Emballages ménagers	365,015 t	374,250 t	+2,53%	374,250 t	422,322 t	+12,84%
Total	1 664,935 t	1 728,010 t	+3,79%	1 728,010 t	1 832,160 t	+6,03%

L'annexe n°6 retrace l'évolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2017.

Matériaux	Tonnage 2016	Nbre d'habitants	Production par habitant	Moyenne PACA (chiffres 2016)*	Moyenne VAR (chiffres 2016)*
Verre	949,895 t		35 kg/hab	22 kg/hab**	27 kg/hab**
Papiers	459,945 t	27 366 hab.	22 1 /b - b	25 1 /1 1- ***	41 1//
Emballages ménagers	422,322 t		32 kg/hab	35 kg/hab***	41 kg/hab***

^{*} Chiffres issus du « Tableau de bord 2016 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

La production par habitant pour le Pays de Fayence si les tonnages de cartons des professionnels sont comptabilisés est de 39 kg/hab.

2.1.5 Les déchetteries

2.1.5.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie située sur la commune de Tourrettes

L'accès à la déchetterie située sur la commune de Tourrettes est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes suivantes : Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes.

A chaque passage à la déchetterie, les particuliers doivent justifier de leur domiciliation sur le territoire (quittance EDF, eau...).

L'accès est également ouvert aux professionnels :

- domiciliés et/ou contribuables dans les communes suivantes : Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant : 60 € la tonne ; une franchise mensuelle de 500 kg est accordée aux professionnels domiciliés et/ou contribuables dans les communes de la Communauté.

La carte d'abonnement peut être obtenue au siège de la Communauté de Communes. Cette carte, facturée 10€, doit être présentée au gardien de la déchetterie à chaque passage.

La déchetterie se situe : RD56 - Route de Bagnols-en-Forêt - 83440 TOURRETTES

Ses horaires d'ouvertures sont les suivants :

ſ	Toute l'année			
Ī	Du lundi au samedi de 8h00 à 17h00			
ſ	Fermée le dimanche et les jours fériés			

Les apports autorisés à la déchetterie sont les suivants :

- Déchets verts,
- · Encombrants,
- Métaux et ferrailles,
- Bois,
- · Gravats,
- Cartons,
- Gravats non inertes : plâtre,
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Déchets d'ameublement
- Huiles de vidange

- Huiles de friture,
- Piles et batteries,
- · Papiers,
- Cartouches d'encre,
- Bouteilles de gaz,
- Tubes et lampes,
- Pneus.
- Vêtements,
- Bidons vides souillés,
- Capsules de café en métal

^{**} Le ratio pour le verre des moyennes PACA et Var contient le verre issus des collectes des ménages mais également des professionnels

^{***} Le ratio pour les emallages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels

2.1.5.2 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la déchetterie de Bagnols-en-Forêt a été transférée à la Communauté de communes.

L'accès à la déchetterie de Bagnols-en-Forêt est gratuit pour les particuliers dont la résidence principale ou secondaire est située sur le territoire des communes de Bagnols-en-Forêt.

L'accès est également ouvert aux professionnels domiciliés et/ou contribuables de Bagnols-en-Forêt sur présentation d'un extrait K-bis et dans la limite de 3m³ par jour d'ouverture (sauf pour les gravats non inertes : plâtres, dont la limite est fixée à 1m³ par jour d'ouverture).

Les tarifs sont les suivants :

Elle se situe : Chemin des Meules - 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT

Ses horaires d'ouvertures sont les suivants :

Mardi, jeudi, vendredi: 8H00 - 13H00

Mercredi et Vendredi : 8H00 - 12H00 et de 13H00 - 16H30

Fermée les dimanches et jours fériés

Les apports autorisés à la déchetterie sont les suivants :

- Déchets verts,
- · Encombrants,
- Métaux et ferrailles,
- Bois,
- Gravats,
- · Cartons,
- Gravats non inertes : plâtre,
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Huiles de vidange

- Huiles de friture,
- Piles et batteries,
- Papiers,
- Cartouches d'encre,
- Bouteilles de gaz,
- Tubes et lampes,
- Pneus,
- Vêtements,
- Bidons vides souillés,
- Capsules de café en métal

2.1.5.3 Les Eco-organismes

OCAD3E & Eco-sytèmes : collecte des D3E

Le 05/05/2009 une convention d'adhésion a été signée entre la Communauté de Communes et l'organisme coordonnateur agrée pour les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (OCAD3E).

L'éco-organisme Eco-systèmes a été désigné par OCAD3E pour organiser la collecte des DEEE dans l'enceinte de la déchetterie.

La filière de transport et de traitement des DEEE est entièrement gratuite. De plus, une compensation financière est versée aux collectivités selon les tonnages collectés.

OCAD3E & Recylum: collecte des lampes usagées

Le 15 novembre 2013, une convention d'adhésion a été signée entre la Communauté de communes et l'organisme coordonnateur agréé pour les lampes usagées (OCAD3E).

L'éco-organisme RECYLUM a été désigné par OCAD3E pour organiser la collecte et le traitement des lampes et des néons issus de la déchetterie.

La filière de transport et de traitement des lampes usagées est entièrement gratuite.

ECO-DDS : collecte des déchets diffus spécifiques

Le 27 mars 2015, une convention d'adhésion a été signée entre la Communauté de communes et l'Eco-organisme en charge de la filière des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (ECO-DDS).

Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produit phytosanitaires...

Eco-DDS propose aux collectivités :

- De prendre en charge les coûts de collecte, transport et traitement de ces déchets,
- De soutenir les actions de communication,
- De former les gardiens de déchetterie.

Eco-Mobilier : collecte des déchets d'éléments d'ameublement

Le 1^{er} décembre 2015, une convention d'adhésion a été signée entre la Communauté de communes et l'Eco-organisme en charge de la filière des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) : Eco-Mobilier.

Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les tables, chaises, matelas, armoires...

Eco-Mobilier propose aux collectivités :

- La prise en charge du transport et du traitement des DEA
- Un soutien pour la collecte de ces déchets
- Un soutien pour la communication.

2.1.5.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes

Matériaux	Année 2015	Année 2016	Evolution %	Année 2016	Année 2017	Evolution %
Encombrants (hors collecte en porte à porte)	1 093,700 t	934,440 t	-14,59%	934,440 t	736,420 t	-21,16%
Végétaux	3 820,610 t	3 742,070 t	-2,06%	3 742,070 t	4 166,930 t	+11,35%
Métaux et ferrailles	504,300 t	543,130 t	+7,70%	543,130 t	343,090 t	-36,83%
D3E	290,125 t	322,999 t	+11,33%	322,999 t	278,830 t	-13,67%
Bois	1 247,380 t	1 319,470 t	+5,78%	1 319,470 t	1 186,920 t	-10,05%
Cartons (hors collecte des entreprises)	114,720 t	145,530 t	+26,86%	145,530 t	192,980 t	+32,60%
Papiers (hors collecte des administrat°)	58,030 t	37,950 t	-34,60%	37,950 t	65,100 t	+35,94%
Pneumatiques	15,110 t	19,260 t	+27,47%	19,260 t	19,760 t	+2,60%
Piles et batteries	0,863 t	0,556 t	-35,57%	0,556 t	0,738 t	+32,73%
Huiles minérales	6,210 t	8,360 t	+34,62%	8,360 t	9,810 t	+17,34%
Emballages vides souillés	20,083 t	37,930 t	+88,87%	37,930 t	55,145 t	+45,39%
Capsules « Nespresso »	0,470 t	0,420 t	-10,64%	0,420 t	0,263 t	-37,38%
Gravats propres	367,100 t	482,510 t	+31,44%	482,510 t	511,740 t	+6,06%
Gravats sales	145,580 t	891,570 t	+512,43%	891,570 t	799,740 t	-10,34%
DDS collectés par ECO-DDS	8,228 t	21,505 t	+161,36%	21,505 t	22,165 t	+3,07%
DDS hors ECO-DDS	4,545 t	19,682 t	+333,05%	19,682 t	38,941 t	+97,85%
Radiographie	0,018 t	0,145 t	+705,56%	0,145 t	0,128 t	-11,72%
Lampes usagées	0,171 t	0,313 t	+83,04%	0,313 t	0,279 t	-10,86%
Mobiliers	-	-	-	-	372,86 t	-
Total	7 697,073 t	8 527,980 t	+10,79%	8 527,980 t	8 801,52 t	+3,09%

L'annexe n°7 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes depuis 2017

En avril 2017, une benne dédiée à la collecte des mobiliers usagés a été mise en place sur la déchetterie de Tourrettes par Eco-Mobiliers. Le transport et le traitement du mobilier usagé est entièrement pris en charge par l'Eco-organisme.

Auparavant, ces déchets étaient répartis sur les bennes à encombrants, métaux et bois, d'où la diminution constatée sur ces trois flux.

2.1.5.5 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnolsen-Forêt

Matériaux	Année 2015	Année 2016	Evolution %	Année 2016	Année 2017	Evolution %
Encombrants	119,50 t	107,920 t	-9,69%	107,920 t	117,120 t	+8.52%
Végétaux	210,000 t	335,820 t	+59,91%	335,820 t	507,350 t	+51,08%
Métaux et ferrailles	55,200 t	45,500 t	-17,57%	45,500 t	53,720 t	+18,07%
D3E	38,230 t	36,880 t	-3,53%	36,880 t	37,786 t	+2,46%
Bois	112,540 t	119,860 t	+6,50%	119,860 t	127,800 t	+6,62%
Cartons	24,940 t	23,380 t	-6,26%	23,380 t	28,900 t	+23,61%
Gravats propres	133,960 t	149,980 t	+11,96%	149,980 t	187,720 t	+25,16%
Gravats non inertes	44,050 t	58,680 t	+33,21%	58,680 t	82,140 t	+39,98%
Piles et batteries	0,250 t	0,300 t	+20,00%	0,300 t	0,510 t	+70,00%
DDS collectés par ECO-DDS	3,845 t	5,605 t	+45,77%	5,605 t	5,484 t	-2,16%
DDS hors ECO-DDS	15,310 t	10,909 t	-28,75%	10,909 t	11,992 t	+9,93%
Capsules « Nespresso »	0,432 t	0,444 t	+2,78%	0,444 t	0,183 t	-58,78%
Cartouches d'encre	0,076 t	0,056 t	-26,32%	0,056 t	0,048 t	-14,29%
Total	758,333 t	895,334 t	+18,07%	895,334 t	1 160,753 t	+29,64%

L'annexe n°8 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie depuis 2017

2.1.5.6 Tonnages des matériaux collectés sur les deux déchetteries

Matériaux	Tonnage 2017	Nbre d'habitants	Production par habitants	Moyenne PACA (chiffres 2016)*	Moyenne Var (chiffres 2016)*
Déchetterie de Tourrettes	8 801,520 t				
Déchetterie de Bagnols	1 160,753 t	27 366 hab.	364kg/hab	248 kg/hab	263 kg/hab
Total	9 962,273 t				

^{*} Chiffres issus du « Tableau de bord 2016 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

L'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

Au fil du temps, les services de collecte des communes ont pris en charge certains déchets des entreprises proches des circuits de collecte des déchets ménagers, mais la croissance de ces déchets non ménagers est aujourd'hui problématique, tant sur le plan technique que sur le plan financier.

Or, depuis 1993 (art. L.2333-78 du CGCT), lorsque le service est rendu aux professionnels, la loi a rendu obligatoire son financement par une redevance spéciale à la charge de ces derniers et non par la contribution des ménages pour lesquels cette charge est devenue importante.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur. Ce dernier, qui n'a pas l'obligation de recourir au service public, doit alors prouver que l'élimination de ses déchets, quels que soient les moyens, se pratique dans les conditions règlementaires.

Par délibération du 5 octobre 2011, le conseil communautaire a fixé à 3000 litres par semaine le seuil d'exonération. Au-delà, les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

Formule de calcul applicable aux redevables :

RS = [[(Volume des conteneurs X nb de conteneurs X fréquence hebdo) - 3000 L] X nb de semaines d'activité] X tarif au litre

La TEOM, qui n'est pas supprimée, finance la dépense sous le seuil de 3000 litres ainsi que la collecte sélective et les frais de gestion. Au-delà de ce seuil, la dépense est hors de proportion avec le produit de la TEOM, et ce surcoût ne devait plus être à la charge des ménages.

En 2017, vingt-quatre agents économiques ont été soumis à la redevance.

2.2.2 La collecte des cartons

Depuis 2011, la Communauté de communes a mis en place gratuitement une collecte de cartons dédiée aux entreprises.

2.2.2.1 Collecte des cartons issus des bacs jaunes

Les conteneurs dédiés aux cartons sont identifiables grâce à leur couvercle jaune ou marron et leur signalétique adaptée.

La collecte des cartons est effectuée tous les mardis. Pour les plus gros producteurs, un second passage est effectué le jeudi.

La collecte des cartons est effectuée en régie intercommunale.

A chaque tournée les cartons sont acheminés par les véhicules de collecte jusqu'au quai de transfertdéchetterie intercommunal. Ils sont ensuite transportés et traités au centre de tri du Muy.

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons

	Année 2015	Année 2016	Evolution %	Année 2016	Année 2017	Evolution %
Collecte des cartons	184,020 t	183,090 t	-0,50%	183,090 t	197,070 t	+7,64%

L'annexe n°9 retrace l'évolution des tonnages de cartons de 2011 à 2017.

2.2.3 La collecte du papier

Depuis l'année 2010, une collecte du papier a été instaurée dans les administrations et certains établissements publics ayant une activité administrative significative.

La collecte est effectuée par les services de la Communauté de communes toutes les trois semaines. Une fois collectés, les papiers sont vidés au quai de transfert de Montauroux.

En 2017, les sacs de pré-collecte ont été remplacés par des bacs roulants, ce qui a permis d'étendre la collecte à l'ensemble des écoles, des mairies et des administrations.

	Année 2015	Année 2016	Evolution %	Année 2016	Année 2017	Evolution %
Papiers collectés	9,730 t	9,940 t	+2,18%	9,940 t	18,520 t	+86,31%

2.2.4 La collecte des emballages

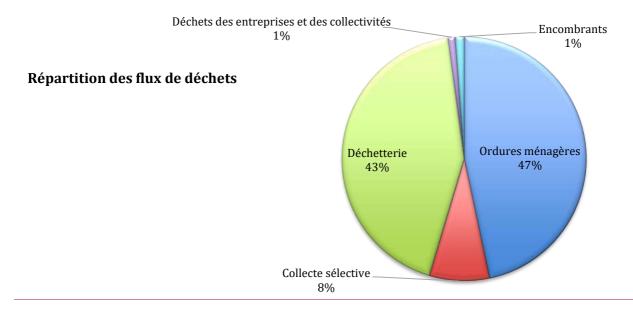
En 2017, une collecte d'emballages a été instaurée dans les administrations et certains établissements publics ayant une activité administrative significative.

La collecte est effectuée par les services de la Communauté de communes une fois par mois. Une fois collectés, les emballages sont vidés au quai de transfert de Montauroux.

	Année 2017
Emballages collectés	3,130 t

2.3 Bilan des tonnages collectés

	Bacs roulants	9 836,18 t
Ordures ménagères	Semi-enterrés	911,48 t
	TOTAL	10 747,66 t
Encombrants	TOTAL	267,90 t
	Verre	949,89 t
Collecto cálectivo	Papiers	459,95 t
Collecte sélective	Emballages	422,32 t
	TOTAL	1 832,16 t
	Bagnols	1 160,75 t
Déchetterie	Tourrettes	8 801,52 t
	TOTAL	9 962,27 t
	Cartons	197,07 t
Déchets des entreprises et des collectivités	Papiers	18,52 t
	Emballages	3,13 t
	TOTAL	218,72 t
то	23 028,71 t	



3. Indicateurs techniques relatifs au transport des déchets

3.1 Organisation du transport des ordures ménagères issues du quai de transfert

Les ordures ménagères issues des bacs roulants et des conteneurs semi-enterrés sont acheminées par les bennes à ordures ménagères jusqu'au quai de transfert intercommunal situé sur la commune de Montauroux.

Elles sont reprises et transportées jusqu'à l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) du Balançan au Cannet des Maures du lundi au vendredi.

Le transport des ordures ménagères issues du quai de transfert a été confié à un prestataire de services.

La société PASINI SAS assure cette prestation.

3.2 Organisation du transport des matériaux issus des déchetteries

3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Les prestations relatives à la déchetterie de Bagnols-en-Forêt ont été confiées à la société PASINI SAS et à la société SOFOVAR. Ce marché a débuté le 20 mai 2016 pour une durée de 2 ans reconductible par période d'un an sans pouvoir dépasser 4 ans.

Ce marché comporte plusieurs lots :

- lot n°1: transport et traitement des déchets dangereux spécifiques attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°4 : transport et valorisation des métaux attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°5: transport et traitement des gravats propres et sales attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°6 : transport des matériaux traités par le SMIDDEV, attribué à la société PASINI SAS
- lot n°7 : broyage et évacuation des déchets verts attribué à la société PASINI SAS,
- lot n°9 : transport et traitement des pneumatiques attribué à la société SOFOVAR.

3.2.2 Déchetterie de Tourrettes

Les prestations relatives à la déchetterie de Tourrettes ont été confiées à la société PASINI SAS et à la société SOFOVAR. Ce marché a débuté le 20 mai 2016 pour une durée de 2 ans reconductible par période d'un an sans pouvoir dépasser 4 ans.

- lot n°1: transport et traitement des déchets dangereux spécifiques attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°2 : transport et valorisation des papiers et des cartons attribué à la société PASINI SAS
- lot n°3 : transport et valorisation/traitement des encombrants et du bois traité et non traités attribué à la société PASINI SAS,
- lot nº4: transport et valorisation des métaux attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°5: transport et traitement des gravats propres et sales attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°7 : broyage et évacuation des déchets verts attribué à la société PASINI SAS,
- lot n°9 : transport et traitement des pneumatiques attribué à la société SOFOVAR.

3.3 Organisation du transport des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

3.3.1 Transport des papiers et des emballages

Le transport des papiers et des emballages du Pays de Fayence est réalisé par la société PASINI SAS.

Les papiers sont transportés dans des remorques à fond mouvant alternatif, les emballages dans des caissons à compaction.

3.3.1 Transport du verre

Verre issu de la collecte de la commune de Bagnols en Forêt

Après la collecte sélective du verre, le camion benne le vide dans le caisson dédié qui se trouve sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.

Les bennes sont ensuite acheminées par la société Pasini vers Esterel Terrassement Environnement à Fréjus.

Verre issu de la collecte des huit autres communes du Pays de Fayence

Après la collecte sélective du verre, le camion grue vide directement au centre de tri du Muy.

4. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

4.1 Organisation du traitement des ordures ménagères

4.1.1 Ordures ménagères de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour les ordures ménagères de la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Les ordures ménagères de cette commune sont enfouies sur l'ISDND du Balançan au Cannet des Maures.

4.1.2 Ordures ménagères des communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes

Un marché a été conclu le 31 mai 2017, avec la société VALTEO, exploitante de l'ISDND du Balançan au Cannet des Maures, pour le traitement des ordures ménagères de la Communauté de communes.

4.1.3 Evolution du tonnage de ordures ménagères

Évolution	Année 2015	Année 2016	Evolution %	Année 2016	Année 2017	Evolution %
Ordures ménagères traitées	11 386,91 t	10 901,60 t	-4.26%	10 901,60 t	10 736,62t	-1,51%

L'annexe n°10 retrace l'évolution du traitement des ordures ménagères de 1980 à 2017.

4.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries

4.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.

Toutefois, les déchets verts, les gravats non inertes et la ferraille ne faisant pas l'objet d'un contrat SMIDDEV, la Communauté de communes a passé un marché avec les sociétés PASINI et SOFOVAR (cf. 3.2.1).

Matériaux	Contrat SMIDDEV	Contrat CCPF
Encombrants	VALEOR (Le MUY 83)	
Végétaux		PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles		SOFOVAR (83)
D3E	ECO-SYSTEMES	
Bois	ESTEREL TERRASSEMENT (Fréjus 83)	
Cartons	VALEOR (Le MUY 83)	
Gravats propres	SOFOVAR (83)	
DIB		PASINI SAS (83)
Piles et batteries	COREPILE	
Textiles		ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	SOFOVAR (83)	
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS		ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	COLLECTOR'S	

Matériaux	Contrat SMIDDEV	Contrat CCPF
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S	
Huiles minérales	SERAHU	
Huiles végétales	SOFOVAR (83)	
Lampes usagées	RECYLUM	
Radiographies	SOFOVAR (83)	
Pneumatiques	ALIAPUR	SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz /extincteurs		SOFOVAR (83)

Page 17/37

4.2.2 Déchetterie de Tourrettes

Les sociétés PASINI et SOFOVAR assurent les prestations de traitement des matériaux issus de la déchetterie de Tourrettes. (cf. 3.2.2)

Les déchets sont acheminés vers les filières de recyclage suivantes :

- pour les encombrants : tri sur le site de VAR ENVIRONNEMENT puis transfert vers les filières de recyclage
- pour le bois traités et non traités : tri par catégorie de bois sur le site de VAR ENVIRONNEMENT puis transfert vers les filières de recyclage
- pour le carton : SMA au Muy (83)
- pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : ECO-SYSTÈMES
- pour les lampes usagées : RECYLUM
- pour les huiles de vidange : SE.RA.HU à Cagnes sur Mer (06)
- pour les métaux : contrôle qualité sur le site de SOFOVAR puis recyclage à PURFER à Carros (06)
- pour le papier : SMA au Muy (83)
- pour les piles et batteries : COREPILES
- pour les pneus : SOFOVAR
- pour les végétaux : PASINI SAS (83)
- pour les huiles végétales : M2JL Recyclage Service à LA CRAU (83)
- pour les cartouches d'encre et les capsules «NESPRESSO» : COLLECTOR'S
- pour les déchets dangereux des ménages, les bouteilles de gaz, les extincteurs : SO.FO.VAR à Fréjus (83)
- pour les gravats propres : criblage et concassage sur le site de SOFOVAR
- pour les gravats sales : tri des différents matériaux sur la chaîne de tri de SOFOVAR puis transfert vers les filières de valorisation.

4.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

4.3.1 De la commune de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.

Le SMIDDEV a contractualisé avec la société VALEOR (Groupe Pizzorno) pour le tri, le traitement et le conditionnement des emballages, des papiers et du verre.

Pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective, le SMIDDEV a passé des contrats avec des recycleurs dans le cadre d'un engagement avec la société Adelphe.

Les opérations de reprise sont organisées selon des prescriptions techniques imposées par les repreneurs de ces matériaux.

Une fois les différentes étapes de tri effectuées, les emballages sont conditionnés sous forme de balles et sont acheminés vers les usines de recyclage des sociétés suivantes :

- pour le verre : O-I Manufacturing France
- pour l'acier : ARCELOR Mittal France
- pour l'aluminium : REGEAL AFFIMET
- pour les emballages papier-carton et les briques alimentaires : REVIPAC
- pour les plastiques : VALORPLAST
- pour les journaux, magazines et revues : VALEOR

4.3.2 Des communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes

Le traitement des matériaux recyclables issus des colonnes aériennes est réalisé par le Groupe Pizzorno Environnement et à la société VALEOR au centre du tri du Muy. (cf. 3.3.2)

Le traitement des matériaux issus de la collecte sélective s'effectue au centre de tri du Muy.

Les déchets sont retriés par type de matériau : plastique, acier, aluminium, carton, papier. Ce tri est en partie réalisé mécaniquement par détection optique ou par magnétisme et en partie manuellement, notamment pour retirer toutes les erreurs de tri, c'est-à-dire les déchets qui ne sont

pas admis.

Pour la reprise de ces matériaux, la Communauté de communes a passé des contrats avec des recycleurs dans le cadre d'un engagement pour 6 ans avec la société Eco-Emballages.

Les opérations de reprise sont organisées selon des prescriptions techniques imposées par les repreneurs de ces matériaux.

Une fois les différentes étapes de tri effectuées, les emballages sont conditionnés sous forme de balles et sont acheminés vers les usines de recyclage des sociétés suivantes :

pour le verre : O-I Manufacturing France

pour l'acier : ARCELOR Mittal France

pour l'aluminium : REGEAL AFFIMET

pour les emballages papier-carton et les briques alimentaires : REVIPAC

pour les plastiques : VALORPLAST

pour les journaux, magazines et revues : VALEOR

5. Prévention des déchets ménagers et assimilés

5.1 Composteurs individuels

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a facilité la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 \in .

Cette campagne de compostage a débuté en 2010 et a permis de distribuer 2 269 composteurs en bois à 1 830 foyers du territoire.

En août 2016, la Communauté de Communes a conclu un marché avec la société EMERAUDE ID Création pour l'acquisition d'un maximum de 900 composteurs individuels de 600 litres en bois, dotés chacun d'un « bio seau » et d'un aérateur, au prix unitaire 64,97€ TTC, pour un montant total maximum de 58 471,20€ TTC.

Les composteurs ont été remis sur rendez-vous aux habitants. Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation a été dispensée aux futurs utilisateurs par un agent de la Communauté de communes.

En 2017, 232 composteurs ont été distribués. Ainsi depuis 2010, 2501 composteurs ont été distribués.

Le nombre de composteurs distribués est supérieur au nombre de foyers équipés car un foyer peut retirer jusqu'à trois composteurs. Des composteurs ont été remis gracieusement aux écoles qui en ont fait la demande (Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tourrettes).

5.2 La communication

Mois	Lieu	Type d'intervention
JANVIER	Ecole Marcel Pagnol, Montauroux	Intervention scolaire sur le tri, 3 classes de CM2
FEVRIER	Ecole de Seillans	Intervention scolaire sur le tri, 1 classe de CM2
MARS	Fête du pintemps, Montauroux	Stand d'information thématique déchets
AVRIL	Ecole du Lac, Montauroux	Intervention scolaire sur le tri, 1 classe de CM2
JUIN	Collège de Montauroux	Intervention semaine du Développement Durable
	Collège Fayence	Intervention auprès des professeurs sur le tri
SEPTEMBRE	Réserve de Fondurane	Journée de l'environnement avec collèges Montauroux (2 x $6^{\text{ème}}$) et Fayence (1 x $5^{\text{ème}}$)
SEPTEMBRE/OCTOBRE	Quai de transfert de Montauroux	Visite Quai de transfert pour 6 classes de 6ème collège de Montauroux
DECEMBRE	CCPF – Tassy	Réunion avec association sur thématique communication déchets

II. INDICATEURS FINANCIERS

1. COÛT COMPLET DU SERVICE

Depuis l'année 2016 (budget 2015), la Communauté de communes a souhaité mettre en place la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,
- De diposer d'un cadre permettant de pouvoir comparer précisement l'évolution des dépenses et recettes du budget déchet par année et par flux de déchets
- De disposer d'un cadre commun permettant de se situer par rapport à d'autres collectivités.

La matrice est découpée en trois parties :

- Les charges :
 - ✓ Les charges fonctionnelles : ce sont les charges de fonctionnement du service comprenant : les charges de structures : ce sont les charges de fonctionnement du service (fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générales...) et les charges de communication.
 - ✓ Les charges techniques : ce sont les charges directement liées à l'exercice du service comprenant : la prévention (compostage), la pré-collecte (bacs, colonnes...), le transfert/transport, le traitement des déchets non dangereux et dangereux.
- · Les produits :
 - ✓ Les produits industriels liés à la gestion du service comprenant la vente des matériaux recyclables collectés
 - ✓ Les soutiens résultant de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP)
 - ✓ Les aides et subventions diverses comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions), les subventions de fonctionnement (aides de l'ADEME) et les aides à l'emploi (CAE ou autres).
- Les autres infos :
 - ✓ Le montant de la TVA acquittée

Les contributions des usagers : TEOM, redevance spéciale, redevance déchetterie

1.1 Ordures ménagères

	C.U.T.	Ordures m	nénagères r 2016	ésiduelles	Ordures m	nénagères r 2017	ésiduelles	Variat°
Monta	nt en € HT	Bacs roulants	Semi- enterrés	Total	Bacs roulants	Semi- enterrés	Total	(en %)
			(CHARGES				
	Charges de structure	123 177€	11 494€	134 671€	286 210€	27 869€	314 079€	
Fonction- nelles	Communication	7 341€	7 341€	14 682€	8 746€	8 746€	17 492€	+122%
	Total charges fonctionnelles	130 518€	18 835€	149 353€	294 956€	36 615€	331 571€	
	Prévention	11 155€	-	11 155€	11 219€	-	11 219€	
	Pré-collecte	28 264€	57 489€	85 753€	59 724€	41 121€	100 845€	
	Collecte	1 379 823€	37 863€	1 417 686€	1 218 750€	91 674€	1 310 424€	
Techniques	Transfert/ Transport	251 354€	18 919€	270 273€	204 548€	20 230€	224 778€	-2%
	Traitement des déchets	921 522€	83 023€	1 004 545€	991 311€	89 31€	1 086 742€	
	Total des charges techniques	2 592 118€	197 295€	2 789 413	2 491 552€	242 456€	2 734 008€	
Total d	les charges	2 722 637€	216 129€	2 938 766€	2 786 508€	279 071€	3 065 579€	+4%
			Р	RODUITS				
	Matériaux	-	-	-	-	-	-	+11%
Industriels	Autres produits	2 188€	-	2 188€	2 436€	-	2 436€	
	Total produits industriels	2 188€	-	2 188€	2 436€	-	2 436€	
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	8 595€	634€	9 229€	8 517€	806€	9 323€	+1%
	Reprises des subventions d'investissemt	-	33 775€	33 775€		33 775€	33 775€	
Aides	Subventions de fonctionnement	12 865€	-	12 865€	-	-	-	-28%
	Aides à l'emploi	93 483€	684€	94 167€	64 654€	3 502€	68 156€	
	Total aides	106 348€	34 459€	140 807€	64 654€	37 277€	101 931€	
Total	produits	117 132€	35 093€	152 225€	75 607€	38 083€	113 690€	-25%
			AUT	TRES INFOS				
Montant de	la TVA acquittée	176 343€	12 442€	188 785€	160 208€	13 548€	173 756€	-8%
	ТЕОМ	2 990 489€	227 408€	3 217 897€	2 916 368€	283 970€	3 200 338€	
Contribution des usagers	Redevance spéciale et facturation usagers	99 191€	-	99 191€	87 411€	-	87 411€	-1%
	Total contribution des usagers	3 089 680€	227 408€	3 317 088€	3 003 779€	283 970€	3 287 749€	

1.2 Encombrants

Monta	ant en € HT	Encombrants 2016	Encombrants 2017	Variation (en %)	
		CHARGES			
	Charges de structure	7 662€	14 157€		
Fonctionnelles	Communication	13 720€	17 434€	+48%	
	Total charges fonctionnelles	21 382€	31 591€		
	Prévention	-	-		
	Pré-collecte	-	-		
Techniques	Collecte	103 297	95 013€	-9%	
recilliques	Transfert/Transport	5 229	4 595€	-3-70	
	Traitement des déchets	27 656	23 721€		
	Total des charges techniques	136 182€	123 329€		
Total des charges		157 564€	154 920€	-2%	
		PRODUITS			
	Matériaux	-	-		
Industriels	Autres produits	-	-	-	
	Total produits industriels	-	-		
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-	
	Reprises des subventions d'investissements	-	-		
Aides	Subventions de fonctionnement	-	-	-8%	
	Aides à l'emploi	7 867€	7 219€		
	Total aides	7 867€	7 219€		
Tota	al produits	7 867€	7 219€	-8%	
		AUTRES INFOS			
Montant de la TVA acquittée		9 317€	6 307€	-32%	
	TEOM	157 055€	144 255€		
Contribution des usagers	Redevance spéciale et facturation usagers	-	-	-8%	
	Total contribution des usagers	157 055€	144 255€		

1.3 Collecte sélective

Monta	ot on 6 UT			sélective 16				sélective 017		Variat°
Montar	nt en € HT	Verre	Papiers	Emballage	Total	Verre	Papiers	Emballage	Total	(en %)
				Cŀ	IARGES					
	Charges de structure	2 913€	2 853€	10 695€	16 462€	9 702€	9 356€	31 977€	51 035€	
Fonction- nelles	Communicato	5 129€	5 129€	5 285€	15 544€	10 030€	10 030€	10 334€	30 394€	+154%
	Total charges fonctionnelles	8 043€	7 983€	15 980€	32 006€	19 732€	19 386€	42 311€	81 429€	
	Prévention	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Pré-collecte	8 000€	7 563€	9 197€	24 761€	7 481€	6 626€	9 346€	23 453€	
Tochniques	Collecte									
Techniques	Transfert/ Transport	53 602€	42 422€	145 189€	241 213€	67 845€	65 513€	180 374€	313 732€	+11%
	Traitement des déchets	9 020€	21 331€	103 181€	133 533€	9 045€	9 453€	88 574€	107 072€	
	Total charges techniques	70 623€	71 317€	257 567€	399 507€	84 371€	84 592€	278 294€	444 257€	
Total d	es charges	78 665€	79 300€	273 548€	431 513€	104 103€	100 978€	320 605€	525 686€	+22%
				PR	ODUITS					
	Matériaux	17 449€	22 286€	15 849€	55 584€	18 273€	36 984€	35 440€	90 697€	+63%
Industriels	Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total produits industriels	17 449€	22 286€	15 849€	55 584€	18 273€	36 984€	35 440€	90 697€	
Soutien	Soutiens sociétés agréées	5 490€	14 623€	158 647€	178 760€	5 764€	15 596€	152 697€	174 057€	-3%
	Reprises des subvent° d'investissemt	2 915€	3 074€	4 037€	10 026€	3 164€	3 323€		4 286€	
Aides	Subvent° de fonctionnemt	-	-	-	-	-	-	-	-	+21%
	Aides à l'emploi	1 831€	1 831€	1 847€	5 509€	2 120€	2 120€	3 826€	8 066€	
	Total aides	4 746€	4 905€	5 884€	15 535€	5 284€	5 443€	8 112€	18 839€	
Total	produits	27 685€	41 814€	180 380€	249 879€	29 321€	58 023€	196 249€	283 593€	+13%
				AUTF	RES INFOS					
Montant de l	a TVA acquittée	5 530€	5 696€	24 424€	36 650€	6 993€	6 783€	24 694€	38 470€	+5%
	TEOM	81 748€	82 243€	297 265€	461 257€	98 860€	95 329€	325 834€	520 023€	
Contribut ^o des usagers	Redevance spéciale et facturat ^o usagers	-	-	-	-	-	-	-	-	+13%
	Total contribution des usagers	81 748€	82 243€	297 265€	461 257€	98 860€	95 329€	325 834€	520 023€	

1.4 Déchetteries

Monta	ant en € HT	Déchetteries 2016	Déchetteries 2017	Variation (en %)	
		CHARGES			
	Charges de structure	37 414€	104 990€		
Fonctionnelles	Communication	16 047€	17 797€	+130%	
	Total charges fonctionnelles	53 461€	122 787€		
	Prévention	4 781€	4 808€		
	Pré-collecte	-	-		
Techniques	Collecte	277 725€	328 384€	+11%	
rechniques	Transfert/Transport	173 369€	177 040€	+11%	
	Traitement des déchets	436 249€	483 360€		
	Total des charges techniques	892 124€	993 592€		
Total des charges		945 585€	1 116 379€	+18%	
		PRODUITS			
	Matériaux	45 223€	62 186€		
Industriels	Autres produits	626€	1 044€	+38%	
	Total produits industriels	45 849€	63 230€		
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	28 718€	76 993€	+168%	
	Reprises des subventions d'investissements	-	-		
Aides	Subventions de fonctionnement	5 514€	-	-91%	
	Aides à l'emploi	16 046€	1 860€		
	Total aides	21 560€	1 860€		
Tota	al produits	96 127€	142 083€	+48%	
		AUTRES INFOS			
Montant de	Montant de la TVA acquittée		74 346€	+8%	
	TEOM	1 024 079€	1 069 806€		
Contribution	Redevance spéciale et facturation usagers	40 747€	-	+1%	
des usagers	Total contribution des usagers	1 064 826€	1 069 806€		
	Total contribution des collectivités		31 823€	-	
Total c	ontributions	1 064 826€	1 101 629€	+3%	

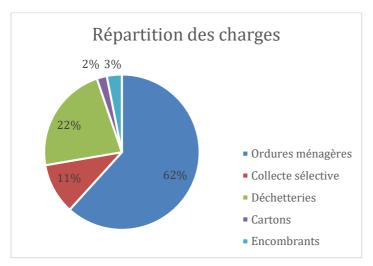
1.5 Cartons

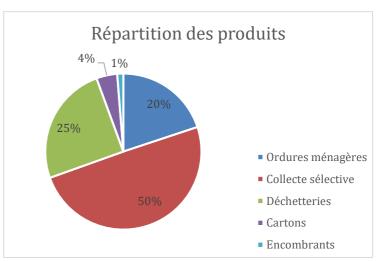
Monta	ant en € HT	Cartons 2016	Cartons 2017	Variation (en %)	
		CHARGES			
	Charges de structure	3 332€	10 742€		
Fonctionnelles	Communication	-	-	+222%	
	Total charges fonctionnelles	3 332€	10 742€		
	Prévention	-	-		
	Pré-collecte	1 018€	1 018€		
Techniques	Collecte	74 827€	79 947€	+8%	
rechinques	Transfert/Transport	5 437€	8 829€	T 6 70	
	Traitement des déchets	4 999€	3 522€		
	Total des charges techniques	86 281€	93 316€		
Total	Total des charges		104 058€	+16%	
		PRODUITS			
	Matériaux	18 739€	19 618€		
Industriels	Autres produits	-	-	+5%	
	Total produits industriels	18 739€	19 618€		
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-	
	Reprises des subventions d'investissements	-	-		
Aides	Subventions de fonctionnement	-	-	+10%	
	Aides à l'emploi	4 610€	5 078€		
	Total aides	4 610€	5 078€		
Tota	al produits	23 349€	24 696€	+6%	
		AUTRES INFOS			
Montant de la TVA acquittée		4 879€	3 832€	-21%	
	TEOM	94 134€	109 452€		
Contribution des usagers	Redevance spéciale et facturation usagers	-		+16%	
	Total contribution des usagers	94 134€	109 452€		

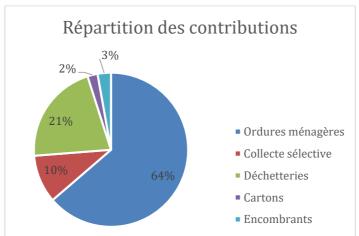
1.6 Total

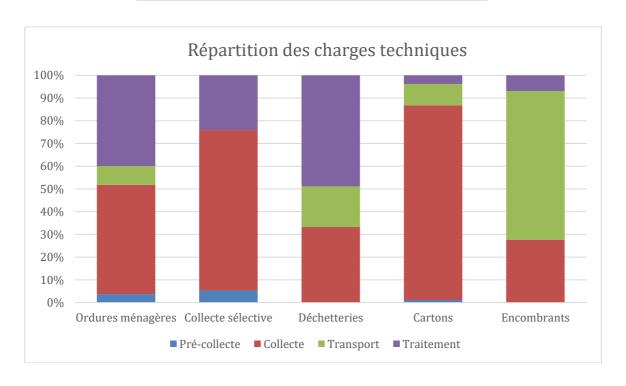
Montai	nt en € HT	Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
			CHARGE	:S			
	Charges de structure	314 079€	14 157€	51 035€	104 990€	10 742€	495 003€
Fonction- nelles	Communication	17 492€	17 434€	30 394€	17 797€	-	83 117€
	Total charges fonctionnelles	331 571€	31 591€	81 429€	122 787€	10 742€	578 120€
	Prévention	11 219€	-	-	4 808€	-	16 027€
	Pré-collecte	100 845€	-	23 453€	-	1 018€	125 316€
	Collecte	1 310 424€	95 013€	313 732€	328 384€	79 947€	2 127 500€
Techniques	Transfert/ Transport	224 778€	4 595€	313 732€	177 040€	8 829€	415 242€
	Traitement des déchets	1 086 742€	23 721€	107 072€	483 360€	3 522€	1 704 417€
	Total des charges techniques	2 734 008€	123 329€	444 257€	993 592€	93 316€	4 388 502€
Total d	es charges	3 065 579€	154 920€	525 686€	1 116 379€	104 058€	4 966 622€
			PRODUI	TS			
Industriels	Matériaux	-	-	90 697€	62 186€	19 618€	172 501€
	Autres produits	2 436€	-	-	1 044€	-	3 480€
	Total produits industriels	2 436€	-	90 697€	63 230€	19 618€	175 981€
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	9 323€	-	174 057€	76 993€	-	260 373€
	Reprises des subventions d'investissemt	33 775€	-	4 286€	-	-	44 548€
Aides	Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
	Aides à l'emploi	68 156€	7 219€	8 066€	1 860€	5 078€	90 379€
	Total aides	101 931€	7 219€	18 839€	1 860€	5 078€	134 927€
Total	produits	113 690	7 219€	283 593€	142 083€	24 696€	571 281€
			AUTRES IN	IFOS			
Montant de	a TVA acquittée	173 756€	6 307€	38 470€	74 346€	3 832€	296 711€
	TEOM	3 200 338€	144 255€	520 023€	1 069 806€	109 452€	5 043 874€
Contribution	Redevance spéciale et facturation usagers	87 411€	-	-	-	-	87 411€
des usagers	Total contribution des usagers	3 287 749€	144 255€	520 023€	1 069 806€	109 452€	5 131 285€
	Total contribution des collectivités	-	-	-	31 823€	-	31 823€
Total des	contributions	3 287 749€	144 255€	520 023€	1 101 629€	109 452€	5 163 108€

1.7 Graphiques









2. COUTS DES PRESTATIONS DE SERVICES

	Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	TOTAL
PASINI	151 665€	31 147€	50 394€	443 521€	13 916€	690 696€
SOFOVAR	-	-	-	230 295€	ı	230 295€
VALEOR	-	-	274 490€	-	-	274 490€
VALTEO	1 053 484€	-	-	-	=	1 053 483€
SMIDDEV	102 369€	-	19 754€	33 377€	-	155 687€
SERAHU	-	-	=	1 067€	-	1 067€
TOTAL	1 307 518€	31 147€	327 308€	708 260€	13 916€	2 405 718€

Le SMIDDEV n'est pas réellement un prestataire de services, toutefois la Communauté de communes rembourse des prestations de services à ce syndicat.

Les prestations de services représentent 48% des charges de la Communauté de communes.

3. SYNTHESE

3.1 Synthèse des coûts complets et aidés

Année 2017	Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	TOTAL
Coût complet HT (total charges)	3 065 579€	154 920€	525 686€	1 116 379€	104 058€	4 966 622€
Coût aidé HT (Charges – produits)	2951 889€	147 701€	242 093€	974 296€	79 362€	4 395 341€
TVA acquittée	173 756€	6 307€	38 470€	74 346€	38 032€	296 711€
Coût aidé TTC	3 125 645€	154 008€	280 563€	1 048 642€	83 194€	4 692 052€
Montant des contributions	3 287 749€	144 255€	520 023€	1 101 629€	109 452€	5 163 108€

3.2 Coûts par habitant

3.2.1 Coûts par habitant en 2016

	ée 2016 € HT/ habitant	Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total			
	CHARGES									
Charges f	onctionnelles	5,41€	0,77€	1,16€	1,93€	0,12€	9,39€			
	Prévention	0,40€	-	-	0,17€	-	0,58€			
	Pré-collecte	3,10€	-	0,90€	-	0,04€	4,04			
	Collecte 51,31€ 3,74€	0.706	10,05€	2,71€	76,54€					
Techniques	Transfert/ Transport	9,78€	0,19€	8,73€	6,27€	0,20€	16,44€			
	Traitement des déchets	36,36€	1,00€	4,83€	15,79€	0,18€	58,16€			
	Total des charges techniques	100,96€	4,93€	14,46€	32,29€	3,12€	155,76€			
Total de	es charges	106,37€	5,70€	15,62€	34,22€	3,24€	165,15€			
			PRODUI	TS						
Produits	industriels	0,08€	-	2,01€	1,66€	0,68€	4,43€			
	ns des sociétés réées	0,33€	-	6,47€	1,04€	-	7,84€			
P	Aides	5,10€	0,28€	0,56€	0,78€	0,17€	6,89€			
Total	Total produits		0,28€	9,04€	3,48€	0,85€	19,16€			
AUTRES INFOS										
Montant de	a TVA acquittée	6,83€	0,34€	1,29€	2,48€	0,18	11,12€			
Contributio	on des usagers	120,06€	5,68€	16,69€	38,54€	3,41€	184,38€			

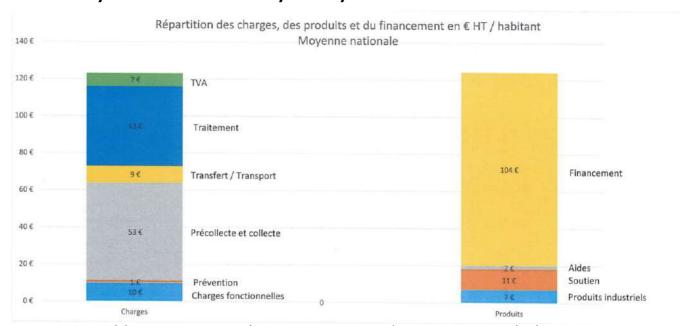
3.2.2 Coûts par habitant en 2017

	ée 2017 € HT/ habitant	Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total		
	CHARGES								
Charges f	onctionnelles	11,96€	1,14€	2,93€	4.43€	0.39€	20,85€		
	Prévention	0,40€	-	-	0,17€	-	0,57€		
	Pré-collecte	3,64€	-	0,85€	-	0,04€	4,52€		
	Collecte	47,25€	3,43€	11 226	11,84€	2,88€	76,72€		
Techniques	Transfert/ Transport	8,11€	0,17€	11,32€	6,38€	0,32€	14,97€		
	Traitement des déchets	39,19€	0,86€	3,86€	17,43€	0,13€	61,46€		
	Total des charges techniques	98,59€	4,45€	16,02€	35,83€	3,36€	158,25€		
Total d	es charges	110,54€	5,59€	18,95€	40,26€	3,75€	179,09€		
			PRODUI	TS					
Produits	s industriels	0,09€	-	3,27€	2,28€	0,71€	6,35€		
	ns des sociétés gréées	0,34€	-	6,28€	2,78€	-	9,39€		
P	Aides	3,68€	0,26€	0,68€	0,07€	0,18€	4,87€		
Total	produits	4,10€	0,26€	10,23€	5,12€	0,89€	20,60€		
			AUTRES IN	IFOS					
Montant de	la TVA acquittée	6,27€	0,23€	1,39€	2,68€	0,14€	10,70€		
Contributio	on des usagers	118,55€	5,20€	18,75€	38,58€	3,95€	185,03€		
Contribution	des collectivités	-	-	-	1,15€	-	1,15€		
Total des	contributions	118,55€	5,20€	18,75€	39,72€	3,95€	186,18€		

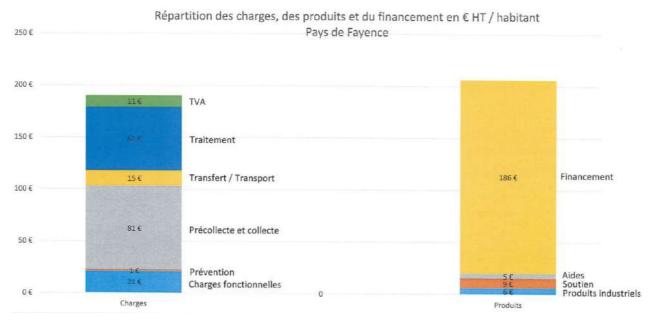
3.2.3 Variation des coûts par habitant

	Montant en € HT	Total 2016	Total 2017	Variation en %	
CHARGES	Charges	9,39€	20,85€	+122,04%	
	Techniques	Prévention	0,58€	0,57€	-1,72%
		Pré-collecte	4,04€	4,52€	+11,88%
		Collecte	76,54€	76,72€	+0,24%
		Transfert/ Transport	16,44€	14,97€	-8,94%
		Traitement des déchets	58,16€	61,46€	+5,67%
		Total des charges techniques	155,76€	158,25€	+1,60%
	Total	165,15€	179,09€	+8,44%	
PRODUITS	Produ	4,43€	6,35€	+43,34%	
	Tous soutiens des sociétés agréées		7,84€	9,39€	+19,77%
	Aides		6,89€	4,87€	-29,32%
	Total produits		19,16€	20,60€	+7,52%
AUTRES INFOS	Montant d	11,12€	10,70€	-3,78%	
	Total de	184,38€	186,18€	+0,98%	

3.2.4 Répartition des charges, des produits et du financement par habitant comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de Fayence



Chiffres issus du Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion édité par l'ADEME



3.2.5 Coût aidé par habitant - comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de **Fayence**

LE COÛT NATIONAL MÉDIAN DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS POUR LES COLLECTIVITÉS MIXTES À DOMINANTE RURALE EST DE 79 € PAR HABITANT. Pour mémoire, toutes typologies d'habitat confondues, le coût moyen est de 93 ${\epsilon}$.



Chiffres issus du Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion edité par **I'ADEME**

3.3 Coûts à la tonne

3.3.1 Coûts à la tonne en 2016

	ée 2016 n € HT/ tonne	Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total	
TONNAGE		10 901 60 t	286,41 t	1 728,01 t	8 949,64t	183,09 t	22 048,75 t	
CHARGES								
Charges fonctionnelles		13,70€	74,66€	18,52€	5,97€	18,20€	11,77€	
Techniques	Prévention	1,02€	-	-	0,53€	-	0,72€	
	Pré-collecte	7,87€	-	14,33€	-	5,56€	5,06€	
	Collecte	130,04€	360,66€	139,59€	31,03€	408,69€	95,91€	
	Transfert/ Transport	24,79€	18,26€		19,37€	29,70€	20,60€	
	Traitement des déchets	92,15€	96,56€	77,28€	48,75€	27,30€	72,88€	
	Total des charges techniques	255,87€	475,48€	231,19€	99,68€	471,25€	195,18€	
Total des charges		269,57€	550,13€	249,71€	105,66€	489,45€	209,48€	
PRODUITS								
Produits industriels		0,20€	-	32,17€	5,12€	102,35€	5,55€	
Tous soutiens des sociétés agréées		0,85€	-	103,45€	3,21€	-	9,83€	
Aides		12,92€	27,47€	8,99€	2,41€	25,18€	8,63€	
Total produits		13,96€	27,47€	144,60€	10,74€	127,53€	24,01€	
AUTRES INFOS								
Montant de la TVA acquittée		17,32€	32,53€	20,63€	7,66€	26,65€	13,93€	
Contribution des usagers		304,28€	548,36€	266,93€	188,98€	514,14€	231,05€	

3.3.2 Coûts à la tonne en 2017

	ée 2017 n € HT/ tonne	Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total	
TONNAGE		10 747,66 t	267,90 t	1 832,16 t	9 962,27 t	197,07 t	23 007,06 t	
CHARGES								
Charges fonctionnelles		30,85€	117,92€	44,44€	12,33€	54,51€	25,13€	
Techniques	Prévention	1,04€	-	-	0,48€	-	0,70€	
	Pré-collecte	9,38€	-	12,80€	-	5,17€	5,45€	
	Collecte	121,93€	354,66€	171,24€	32,96€	405,68€	92,47€	
	Transfert/ Transport	20,91	17,15€		17,77€	44,80€	18,05€	
	Traitement des déchets	101,11€	88,54€	158,44€	48,52€	17,87€	74,08€	
	Total charges techniques	254,38€	460,30€	242,48€	99,74€	473,52€	190,75€	
Total des charges		285,23€€	578,28€	286,92€	112,06€	528,03€	215,87€	
PRODUITS								
Produits	industriels	0,23€	-	49,50€	6,35€	99,55€	7,65€	
	ns des sociétés réées	0,87€	-	95,00€	7,73€	-	11,32€	
Д	Aides	9,48€	26,95€	10,28€	0,19€	25,77€	5,86€	
Total	produits	10,58€	26,95€	154,79€	14,26€	125,32€	24,83€	
AUTRES INFOS								
Montant de l	la TVA acquittée	16,17€	23,54€	21,00€	7,46€	19,44€	12,90€	
Contributio	on des usagers	305,90€	538,47€	283,83€	107,39€	555,40€	223,03€	
Contribution	des collectivités	-	-	-	3,19€	-	3,19€	
Total des	contributions	305,90€	538,47€	283,83€	110,58€	555,40€	224,41€	

3.2.3 Variation des coûts à la tonne

	Montant en € H	Total 2016	Total 2017	Variation en %	
CHARGES	Charges	11,77€	23,13€	+96,52%	
	Techniques	Prévention	0,72€	0,70€	-2,78%
		Pré-collecte	5,06€	5,45€	+7,71%
		Collecte	95,91€	92,47€	-3,28%
		Transfert/transport	20,60€	18,05€	-12,38%
		Traitement des déchets	72,88€	74,08€	+1,65%
		Total des charges techniques	195,18€	190,75€	-2,27%
	Total	209,48€	215,87€	+3,05%	
PRODUITS	Produ	5,55€	7,65€	+37,84%	
	Tous soutiens des sociétés agréées		9,83€	11,32€	+15,16%
	Aides		8,63€	5,86€	-32,10%
	Tota	24,01€	24,83€	+3,42%	
AUTRES INFOS	Montant d	13,93€	12,90€	-7,39%	
	Total de	231,05€	224,41€	-2,87%	

3.2.4 Coût complet à la tonne - comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de **Fayence**



Chiffres issus du Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion edité par l'ADEME

Pays de Fayence

III. **EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017**

- Mise en place d'une collecte des emballages dans les écoles du Pays de Fayence en janvier 2017.
 - Développement de la collecte des papiers à l'ensemble des écoles, mairies et autres administrations par la mise en place de conteneurs de collecte à couvercles bleus en mars 2017.
- Attribution d'un nouveau marché d'acquisition des conteneurs en mars 2017 comprenant 3 lots:
 - Lot n°1: Fourniture, transport et déchargement des conteneurs de surface pour la réception des ordures ménagères résiduelles, des cartons et des déchets recyclables (papiers et emballages) à la société CONTENUR
 - Lot n°2: Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes pour la réception des déchets recyclables (emballages, papiers et verre) à la société PLASTIC **OMNIUM**
 - Lot n°3: Fourniture, transport et déchargement de cache-conteneurs et de plateformes béton pour le maintien des conteneurs à la société QUADRIA
- Développement de la collecte sélective des emballages et des papiers par la mise en place de bacs de regroupement en complément des points d'apport volontaire. Ainsi, au niveau de chaque point de regroupement pour les ordures ménagères, un bac pour les emballages et un bac pour le papier est installé.
 - En mars 2017, sur la commune de Saint-Paul-en-forêt, trente-neuf points de regroupement ont été ajoutés aux quatre points d'apport volontaire.
 - Fin juin 2017, soixante points de regroupement ont été ajoutés sur la commune de Tanneron. Sur cette commune, les colonnes d'apport volontaires pour les papiers et les emballages vont être retirées d'ici la fin de l'année.
 - En juillet 2017, un quartier de Fayence a été équipé de dix-neuf points de regroupement venant compléter la tournée de Saint-Paul-en-Forêt.
- Attribution d'un nouveau marché pour le traitement des ordures ménagères résiduelles du Pays de Fayence en juin 2017 à VALTEO (Pizzorno).
- Attribution d'un marché pour le lavage des conteneurs en juillet 2017 comprenant deux lots :
 - Lot n°1: Lavage et désinfection des conteneurs roulants des points de regroupement du Pays de Fayence à la société PROPOLYS.
 - Lot n°2 : Lavage et désinfection des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type "EASY" à la société ANCO.

- Réalisation d'une déchetterie automatique sur la commune de Montauroux qui permettra de mieux répondre à la demande des professionnels et de lutter contre les dépôts sauvages. Les travaux ont débuté en septembre 2017. La déchetterie a été mise en service en février 2018.
- Attribution d'un nouveau marché pour la mise à disposition de caissons de 15m3 et de 35m3, le transport et le traitement et/ou valorisation des déchets issus de la déchetterie automatique en décembre 2017 à la société SOFOVAR

EVOLUTION DU SERVICE

4.1 Evènements marquants du début de l'année 2018

Inauguration de la déchetterie automatique sur Montauroux le 30 mars 2018

Pays de Fayence



La déchetterie automatique intercommunale est opérationnelle

'inauguration de la dé-chetterie intercommunale, située à l'entrée du quai de transfert, s'est déroulée en présence des élus du Pays de Fayence, représentants de la Région. du Département et du four-nisseur la société Appluz. Il s'agit de la deuxième déchetterie automatique « publique» ouverte en France

Une opération de 351 178 euros

René Ugo, président de la ComCom et Michel Tosan, vice-président en charge du traitement des déchets se sont réjouis de cette nouvelle structure innovante. «La ComCom est engagée à hauteur de 25 %



Les élus, fournisseurs et utilisateurs se réjouissent de ce r

dans ce projet, le reste étant financé par l'Agence de l'emménagement et de



(Ademe) et la Région qui ont participé à hauteurs respectives de 60 % (173 250€) et 25 % (72 950€) pour cette structure de nouvelle génération, dont le coût est de 351 178€

TTC. Cette déchetterie s'adresse aux professionnels mais également aux particuliers qui peuvent y accéder munis d'un badge. Celui-ci étant disponible dans les bureaux de la ComCom au Mas de Tassy à Tourrettes. Les déchets acceptés sont les sulvants: les gravats matériaux inertes prove-nant de la démolition, le bois et ses déchets d'emballages particuliers ou

récupération et les déchets industriels banals (DIB) liés à la construction et la déconstruction hors gravats et bois.

Un fonctionnement facile

Cette déchetterie automa tique est accessible à tous. L'usager sélectionne la ma-tière des déchets sur la borne d'accueil et les décharge ensuite dans un godet doté d'un système de pesée qui, grâce à un bras articulé, les dépose dans la benne adéquate Les horaires d'ouverture sont larges afin de faciliter l'accès des usagers : du

h à 13 h. Après trois se-maines d'utilisation, 40 utiriés et 14.6 tonnes colle tées



Le bras articulé et son godet se dirigent vers la

- Réalisation de travaux de modernisation de la déchetterie de Tourrettes comprenant :
 - l'ajout d'un pont bascule en sortie permettant un meilleur contrôle des accès usagers particuliers et professionnels,
 - reprise de l'évacuation des eaux pluviales,
 - retrait de l'ancien quai de transfert permettant l'accueil d'un plus grand nombre de bennes.
 - acquisition d'un logiciel de contrôle des accès.

Le marché de travaux a été attribué en février 2018. Il comprend trois lots

- Lot n°1: Voirie Réseaux Divers (VRD) attribué à la société NARDELLI pour un montant de 346 383,48€ TTC
- Lot n°2 : Génie civil et bâtiment attribué à la société CASSERI pour un montant de 212 643,00€ TTC
- Lot n°3 : Equipements attribué à la société GILLARD pour un montant de 137 610,00€

La réhabilitation de la déchetterie de Tourrettes a été inauguré le 11 juillet 2018.

Pays de Fayence

var-matin Jeudi 12 juillet 2018

TOURRETTES

La déchetterie a fait peau neuve

Ouvert aux usagers depuis 2000, l'équipement nécessitait modernisation et mise aux normes

réalisés en 2006, mais en raison de son succès et de l'évolution des normes, la déchetterie était devenue vétuste et inadaptée aux volumes collectés. avec 9000 tonnes en 2017, dont 4000 de déchets verts, 760 d'encombrants, 480 de mobiliers et 1300 de gravats.

Une mise aux normes indispensable

De longs travaux ont été effectués portant sur la fluidification de la circulation, l'amélioration de l'accueil et la sécurisation environ-nementale du site. Trois entreprises (Nardelli T.P. Casséri frères et la Sté. Gillard) se sont partagés les trois lots et ont présenté leurs réalisations concernant, entre autres, le raccordement d'un pontbascule, la réfection de l'enrobé, la signalétique horizontale et ver-ticale, les différents ouvrages de



Les élus et les entreprises conquis par la présentation des systèmes Vidok et Herkul. (Photo C.G)

maconnerie et la mise en place d'équipements pour la sécurisation des hauts de quais pour le dé-chargement des déchets.

Les élus présents (¹) ont pu appré- Les travaux ont été subventionnés

des gages de sécurité pour les

Vidok et Herkul qui présentent des gages de sécurité pour les usagers. Région et 125 000€ par le pro-gramme Life IP Smart Waste PACA, instrument financier de la Commission Européenne de sou-

tien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Le montant total s'élève à 418000€

Déchets sauvages

René Ugo, président de la ComCom du Pays de Fayence a précisé: «On ne lera plus n'importe quoi en matière de traitement des déchets en Pays de Fayence et après le quai de trans-ferts de Montauroux et sa déchetterie automatique, la mise aux nor-mes de celle de Tourrettes oblige à tous le respect de notre environne ment. Les dépôts sauvages ne seront plus tolérés en P.D.F! Et merci à Michel Tosan pour son engage-ment dans tous ces projets et à Camille Bouge pour le don du terrain par la commune de Tourrettes»

1. Les vice-présidents de la ComCom Jean-Yves Huet, Camille Bouge, Michel Tosan, Nicolas Martel, Éliane Féraud et de nombreux élus du Pays de Fayence.

- Acquisition de quatre caissons à compaction d'un volume de 30m3 avec porte-obturateur adapté à l'emballage adaptable au compacteur du quai de transfert. Un camion ampliroll a également été acheté afin de pouvoir être autonome dans le déplacement des caissons.
- Suite du développement de la collecte sélective sur le Pays de Fayence sur les communes de Fayence et Montauroux.
 - En avril 2017, sur la commune de Fayence, cent-soixante points de regroupement ont été aioutés.
 - En août 2018, cent-vingt points de regroupement ont été ajoutés sur la commune de
- En 2017, la Communauté de communes a candidaté au projet « LIFE-IP SMART WASTE PACA » L'objectif général de LIFE IP Smart Waste PACA est de mettre en œuvre le plan régional de gestion des déchets pour la région PACA. Les objectifs spécifiques sont :
 - Soutenir l'innovation et le développement économique dans le secteur de la prévention et de la gestion des déchets ;
 - Réduire l'impact des déchets sur l'environnement (dispersion, stockage, incinération) afin de promouvoir le développement durable ;
 - Favoriser le développement de l'expertise et des compétences en matière de prévention et de gestion des déchets ;
 - Développer un système de gestion et de communication impliquant les secteurs public et privé et les citoyens.

La candidature de la communuté de communes a été retenue en juin 2018. Le projet doit se dérouler du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023.

Les subventions européenne au titre du programme LIFE portent sur quatre actions mises en œuvre par la Communuté de communes pour uu total de 243 105€ :

- 3 000 € pour le développement de la collecte sélective,
- 15 105€ pour le développement du compostage individuel et collectif
- 100 000€ pour la création d'une déchetterie sur la commune de Seillans
- 125 000€ pour la réhabilitation de la déchetterie de Tourrettes.

En complément de ces fonds européens, le projet LIFE permet de solliciter une aide de la Région à hauteur de 105 105€ pour trois des quatre actions et selon la répartition suivante :

- 15 105€ pour le développement du compostage individuel et collectif
- 40 000€ pour la création d'une déchetterie sur la commune de Seillans
- 50 000€ pour la réhabilitation de la déchetterie de Tourrettes.
- Le 8 août 2018, l'ISDND du Balançan a fermé. Le 1^{er} août 2018, le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED) et la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) ont signé une convention permettant le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du Pays de Fayence sur les sites de traitement du SMED.
 - Le 5 septembre 2018, le SMED a informé la CCPF d'une panne importante sur le trommel d'alimentation du prétraitement de l'usine Broc le rendant indisponible pendant une durée estimée entre 4 et 5 semaines et de l'arrêt technique pour maintenance des fours d'Antibes puis de Nice. Dans ces conditions, le SMED a fait savoir qu'il ne sera pas en mesure d'accueillir les OMR du Pays de Fayence avant la fin du mois de novembre 2018.
 - Le Pays de Fayence s'est rapproché de la société VEOLIA afin de pouvoir apporter les ordures ménagères sur l'ISDND de Septèmes les Vallons (13).

4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2018-2019

- Acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères de 12m3
- Poursuite du développement de la collecte sélective sur le Pays de Fayence sur les communes de Callian, Tourrettes, Seillans et Mons. La collecte sélective sera ainsi renforcée sur l'ensemble du territoire.
- Poursuite du suivi du projet de création de l'ISDND du Vallon des Pins sur la commune de Bagnols en Forêt. Le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) a été déclaré complet, il est actuellement en cours d'instrcution par la DREAL PACA afin d'obtenir sa recevabilité. Le 2 octobre, premier conseil d'administration de Société Publique Locale (SPL) qui prend le relai de la CCPF pour le suivi du projet.
- Optimisation des circuits de collecte
- Création d'une déchetterie sur la commune de Seillans

ANNEXES

- **Annexe n°1 :** Liste des conteneurs semi-enterrés par commune.
- **Annexe n°2 :** Liste des PAV en colonnes aériennes par commune.
- **Annexe n°3 :** Liste des PR en bacs sur la commune de Bagnols-en-Forêt.
- **Annexe n°4 :** Liste des PR en bacs sur la commune de Tanneron.
- Annexe n°5: Liste des PR en bacs sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt.
- Annexe n°6 : Evolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2017.
- **Annexe n°7 :** Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2006 à 2017.
- **Annexe n°8 :** Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2017.
- **Annexe n°9 :** Evolution des tonnages de cartons de 2011 à 2017.
- Annexe n°10 : Evolution du traitement des ordures ménagères de 1980 à 2017

ANNEXE N°1: LISTE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS PAR COMMUNE

Communes	Nombre de conteneurs semi-enterrés	Lieu d'implantation
	4	Rue Maurice Astier
Favones	1	Boulevard du 19 mars 1962
Rue Maurice As	Boulevard des Claux	
	2	Quartier de la Gare
	2	Boulevard Jourdan
	2	Quartier Saint Laurent
	3	Quartier le Bardandel
Mana	2	Lotissement de la Gray
MONS	1	Lotissement de la Colle du Comte
	1	Lotissement Le Clos de la Chesnaye
	3	Lotissement Le Clos de la Chesnaye - Tansonive
	1	Quartier les Campestres
	2	Parking de la Barricade
	2	Rue du Barri
	2	Parking Veyan
Montauroux	1	Parking de la Maison pour Tous
	3	Lotissement du Puits
	2	Rue Antoine Bonnet
Saint-Paul-en-Forêt	2	Parking à l'entrée du village
	1	Parking du Boudura
Tourrettes	1	Quartier le Pavillon
	2	Domaine du Chevalier

ANNEXE N°2 : LISTE DES PAV EN COLONNES AÉRIENNES PAR COMMUNES

Communes	Emplacement	JMR	Emballages	Verre
	CENTRE AGORA - FACE POINT S	1	1	2
::1	CHÂTEAU CAMIOLE	1	1	1
Callian	PONT CAMIOLE	2	2	2
Callian	PARKING DES ECOLES	1	1	1
	ROUTE DE MONTAUROUX	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	
	ROUTE DE SAINTE CEZAIRE		2	1
	Total Callian	7	9	8
	AVENUE ROBERT FABRE	1	1	1
A	BOULEVARD DES CLAUX	1	1	1
	CAMPING LOU CANTAIRE			1
	CARREFOUR DES 4 CHEMINS	1,175	2	1
	CHEMIN DE LA CROIX DES LUQUES			1
	COLLEGE MARIE MAURON	2	2	2
	DOMAINE DE FAYENCE	928	1	1
Fayence	IMPASSE DE LA FONTAINE	1	1	1
	LE PEYRON	1	1	1
	NOTRE DAME DES CYPRES	1	1	2
	PARKING P2	1	1	1
	PARKING P4	1	1	1
	QUARTIER MALUEBY	1	1	1
	TABLE D'YVES	GORA - FACE POINT S CAMIDLE CAMIDLE I I I IOLE	DE.	1
	TERRAIN FORAIN			1
	Total Fayence	13	16	17
	ANCIEN STM	1	1	1
N.4	DOMAINE DE LA GRAY	1	1	1
Mons	LE BARDANDEL	1	2	1
	QUARTIER SAINT-LAURENT	ORA - FACE POINT S	1	
	Total Mons	4	1 1 2 1 1 2 2 9 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	4
	CENTRE LECLERC (ENTREE)	1 4	1	1
l I	CENTRE LECLERC (STATION SERVICE)	1	1	1
	CHÂTEAU TOURNON	1	1	1
	CHEMIN DE FONDURANE	1	1	1
	CIMETIERE	1	3	2
	COLLEGE LEONARD DE VINCI à l'extérieur	1	1	1
1	SALLE L'OCCIDENTALE	-	-	1
	LA FONTAINE D'ARAGON	1	1	1
1	LES BASTIDES DES CHAUMETTES	177	1	1
Mantaurau	LES ESTERETS DU LAC	1	2	2
Montauroux	MAISON DE RETRAITE LES AMANDIERS	:E2	1	S T
	PARKING DE LA MJC	1	1	1
-	PARKING DU BARRI	1	2	1
	QUARTIER DE L'AFFAMA	1	2	1
	QUARTIER LE VILLARON	1	2	1
	PARKING DU PRE CLAOU		1	1
	CONNCESSION OKWIDE		1	1
1	CONCESSION LE LAC		1	1
3	CONCESSION CHEZ PIERRE			1
	CONCESSION LES ARBOUSIERS		1	1
N HEVILLIAN	Total Montauroux	12	25	21
	CAMPING LE PARC	8 77 66	1	1
	CHEMIN DE SOULIES	1		1
	LA CHAPELLE			1
Saint-Paul-	QUARTIER MAUGARIEL			1
en-Forêt	Parking Dame Jeanne			1
	Quartier Trestaure			1
				alle.
	TENNIS MUNICIPAL	1	2	1

ANNEXE N°2 : LISTE DES PAV EN COLONNES AÉRIENNES PAR COMMUNES

Commune	Emplacement	JMR	Emballages	Verre
	BROVES EN SEILLANS	1	1	1
	HLM LES VIGNASSES	1	1	1
		1 1	2	
Seillans		1	3	2
		1	1	1
		1	2	1
		1	1	1
HLM LES VIGNASSES	7	11	9	
Tanneron				2
				1
36				1
Tanneron				2
ranneron	LES MARJORIS			2
	ECOLE PEYGROS		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1
	VALCROS	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3	
	- 10 CO			1
	Total Tanneron	0	0	13
		1	1	1
Seillans Tanneron Tourrettes	CAMPING LE GRILLON	1	1	1
	DECHETTERIE	-	1	1
	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	2	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2
	LE COLLET DE CHRISTINE	1		1
Fourrettes		1	1	2
		1	1	1
		1	1	1
	QUARTIER LA LOMBARDIE	1	1	1
		1	1	1
	VIRAGE BERTRAND	1	1	1
	Total Tourrettes	11	13	13

		AC LAGES	BAC PA	PIERS	BAC V	ERRE
Emplacements	240	660	240	660	240	660
Angle chemin du Maupas / Chemin de la Rouquaire	14	2	1	н	1	-
499 chemin de la Rouquaire "les Hameaux de la	-	2	Н	1	9	1
Boisselière" 735 chemin de la Rouquaire "Domaine de la Boisselière"	04	3		1	1	1
PR avant 1075 chemin de la Rouquaire "Impasse Santana"	-	1	1	2	1	12
ntersection Chemin de la Rouquaire / chemin de la Combe		2		1	н	1
Angle chemin de la Combe / Chemin de la Tourmoune	2	1	1	9	1	-
chemin de la Tourmoune / chemin de Fourmoune	-	1	-	5	1	1
(l'Ourzet) 486 cemin de la Combe "Colline Zacharie"	2	1	1	-	1	-
100 chemin de la Combe	-	1	-	-	1	121
		2	-	1	-	1
angle chemin de Seillans / chemin de la Plaine	-	4	1			1
face 318 chmin du Maupas "Bergerie"		10.6	-	1	_	1
face 178 chemin des Granges	_	2			1	
PR avant 95 chemin de Saint Denis		1	1			1
face 338 chemin de Saint Denis "chemin des Cigales" chemin de Saint dénis / Chemin de la Fourmoune	-	3	ļ .	1		-
(l'Ourzet)		1	1	-	1	
1700 chemin de Saint Denis / Plan Florent / chemin de la Pinède	-	2		2	1	
1700 chemin de Saint Denis / impasse des Tilleuls		2		1		2
1700 chemin de Saint Denis / lotissement "CASTEL DIAOU"	**	1		200		
1600 chemin de Bargemon "EDEN VERT" (non accessible)	-	3	2 -	1	1 10	1
PR entrée chemin de la Forêt Royale		1	1	120	1	
" EDEN VERT" entrée chemin de la Forêt Royale (nor accessible)	-	2		1	-	1
face 13 chemin de la Forêt Royale		1		121	125	-
1021 chemin de Bargemor	-	1	1	1-0	1	100
angle chemin de la Plaine / Traverse de la Plaine	1		1	343	1	-
angle chemin de la Plaine / Traverse Saint Denis	1	1-1	1	154	1	170
205 chemin de la Plaine	1	121	(4)	-	194	100
angle 1780 route du Muy / allée des Prunelle	s -	1	1	1 50	1	
3200 route du Mu		1	1	(4)	1)*)
3400 route du Mu	у -	- 5	3		(-	12
"Point de vue", route du Mu	y 1	145	-			
PR 1, chemin de Bayonn	_	3	1	-	12	1
336 chemin de Bayonn	_	1	-	100		-
PR entrée chemin des Cigalière	-	2	125	2	-	1
955 route du Muy "ST Bagnols	1	1	-	1	1	-
600 route du Muy (voie privée		1	121	19		
Parking du Châtea		2	-	1	1	1
454 route de Fréju	1	1	1		1	-
A CASTON CONTRACTOR OF THE CON	-	1	1	-	1	-
764 rroute de fréju	+		-	1	1	1
6 chemin du Cann	_	2	_	_	+	+-
251 chemin du Cann	et -	3	1	- 2	2	

		AC LLAGES	BAC P	APIERS	BAC	/ERRE
Emplacements	240	660	240	660	240	660
PR avant 1487 route de fréjus	-	1	1	-	1	-
1337 route de Fréjus	- 4	1	1	-	1	-
PR avant 983 route de fréjus	ŧ	2	1		1	3
2 route de Fréjus (HLM la Bugado)	- 12	2	1	2	1	2
PAV-E Face rue du Portail sur route de Fréjus	+	3		1	-	2
PAV-E Boulevard du Rayol	2	2	-	1	2	2
PR avant chemin de l'Adrech sur chemin Saint Antoine	5	2	-	1	-	1
714 chemin Saint Antoine (voie privée)	-	1	1	÷	1	(#
Chapelle Saint Antoine	73	2	1	-	1	5
203 chemin des Rouvières (Pompiers)	1	3	18	1	-	1
634 chemin des Rouvières	.2	2	1	_	1	2
PR entrée chemin des Clos		1	1	_	1	
PAV-E face 240 chemin des Clos	1	1	1		2	1
PAV-E chapelle Saint Anne	-	2	1	_		1
PAV-E Moulin Saint Anne sur chemin des aires de Saint	1	2	1		1	
Anne Chemin des Escolles derrière chapelle Saint Anne	-	2	1	-	2	-
PAV-E Eglise Village	-	2	_	1	_	1
PAV-E Place du Rond	-	2	1	2	-	1
PAV-E rue Saint Anne (Poste)	3.000 3.000	1	. 1	-	1	-
école Gagiolo, rue Saint Anne		1			-	
422 Route de Saint Paul, "camping des Clos"	-	2	ne.	1		1
599 Route de Saint Paul, maison de retraite "les Jardins de	120		-	-	2 S	-
Cybèle" 900 route de Saint Paul "Traverse de la Rouvière"					1	
	2.7	1	1	=		
angle chemin Plan Pinet / Vallon des Tubières		1	1		1	-
1050 chemin de Plan Pinet	1078	1	1		1	- 5
651 chemin des Crètes	**	1	1		1	-
angle chemin de Rousseau / chemin des Crètes	•	2	(*)	1		1
entrée chemin de Rousseau côté route de Saint Paul	-	1	1	=	1	===
entrée chemin des Tubières côté route de Saint Paul		2	1	<u>a</u> .	1	-
2180 route de saint Paul "le Val Rousseau"	-	1	1	-	1	*
2446 Route de saint Paul	-	1	1	-	1	-
face 2793 route de Saint Paul	17.	1			1	7.
1050 route de Vauloube	1	1	1	-	1	-
870 chemin de Vauloube "impasse des Oliviers"	=	2	1		1	-
570 chemin de Vauloube "chemin de l'ancienne gare"	-	1	1	-	1	-
60 chemin de Vauloube	1	12	1	-	1	-
907 chemin de Maupas	5 5 0	1	1	-	1	-
TOTAL BACS	9	111	44	23	47	27

ANNEXE N°4: LISTE DES PR EN BAC SUR LA COMMUNE DE TANNERON

	N° DE	ADRESSE		LAGES		IERS
	POINT		770L	340L	660L	340L
	1	CHEMIN DE BARBIER (AU N°15 À L'ENTRÉE DU CHEMIN)	1			1
	2	CHEMIN DES MARJORIS (À CÔTÉ DU N°316)	1		1	
LES MARJORIS	3	CHEMIN DE BARBIER (AU N°32 AVANT LA PLACE)	1			1
LES MARJORIS	4	CHEMIN DES MARJORIS (EN FACE DU N°126)	1			1
	5	CHEMIN DES PARPAILLONS	1			1
	6	À LA PLACE DES COLONNES SÉLECTIVES	2		1	
LE PÉRAS	7	7 RD38 - LE PÉRAS			1	
VILLAGE	- 8	LÀ OÙ IL Y A LES CONTENEURS SÉLECTIFS AU VILLAGE	2		1	
	9	DOMAINE DE LA COLLE D'EMBARQUE	1		1	
LES CARREIROS	10	CHEMIN DE LA GRILLE PR EN FACE DU N°100	1		1	
	11	LES HAUTS DE TANNERONIS	1		1	
	12	PR1 À CÔTÉ DU GITE	1		1	
	13	PR2 EN FACE DU N°342	1		1	
FONT DE GRAS, LES REBUFFELS, LES	14	PR3 EN FACE DU N°568	1		1	
NOURAPONS	15	PR4 EN FACE DU N°1095	1		1	
	16	PR5 SUR L'AIRE DE RETOURNEMENT AU NIVEAU DU N°1774	1		1	
	17	CHEMIN DE LA VERRERIE	1		1	
	18	CHEMIN DE L'OLIVIER - AUBERGE DU COLLET	1		1	
	19	CHEMIN DE L'OLIVIER - PR EN FACE DU N°1298	1		1	
VALCROS, L'OLIVIER, LA SÉQUIÈRE, LE	20	CHEMIN DE L'OLIVIER - PR EN FACE DU N°1512	1			1
PÉRUS, LES PALANQUES	21	CHEMIN DE LA SÉQUIÈRE À CÔTÉ DU N°70	1			1
	22	CHEMIN DE L'OLIVIER - ARRÊT DE BUS LE PÉRUS	1			1
	23	CHEMIN DE L'OLIVIER - LES PALANQUES	2		1	
	24	CHEMIN DE L'OLIVIER - AU NIVEAU DU ST PAUL 200 202 203		1		1
	25	LES MAISONS VIEILLES - À L'ENTRÉE À CÔTÉ DE L'ARRÊT DES BUS AU BORD DE LA RD38	2		1	
	26	MAISONS VIEILLES - EN FACE DU N°570		1		1
TC MAYCONG LITTER 1	27	MAISONS VIEILLES - AU NIVEAU DE L'AIRE DE RETOURNEMENT	1		1	
LES MAISONS VIEILLES, LES MAUBERTS, LES	28	LA COLLE DE MICHEL - PR À LENTRÉE	1			1
SAUSSERONS	29	CHEMIN DES SAUSSERONS - AU PR	1		1	
	30	LES SAUSSERONS - À L'ENTRÉE À CÔTÉ DE LARRÊT DES BUS AU BORD DE LA D38	1		1	
	31	LES MAUBERTS - UN PEU APRÈS LE N°562 - AU NIVEAU DE L'AIRE DE RETOURNEMENT	1		1	

ANNEXE N°4: LISTE DES PR EN BAC SUR LA COMMUNE DE TANNERON

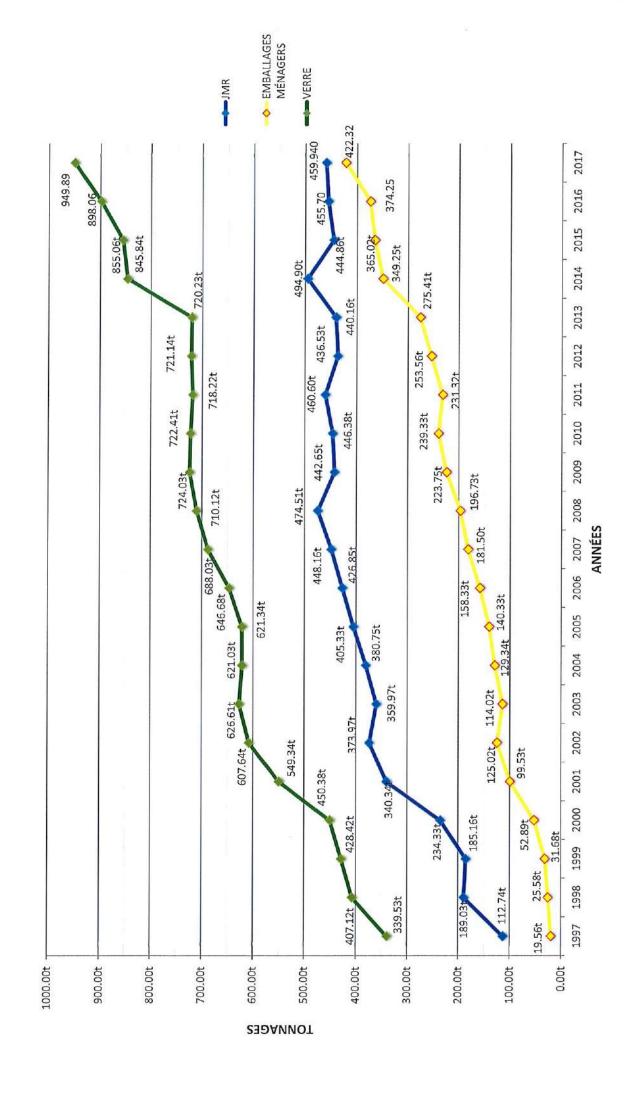
	N° DE	ADDESSE	EMBAI	LAGES	PAP	IERS
	POINT	ADRESSE	770L	340L	660L	3401
L'AVELAN	32	CHEMIN DE L'AVELAN		1		1
	33	RD 138 - 2275 ROUTE DES PLAINES	1		1	
LES PLAINES	34	RD138 - 2518 ROUTE DES PLAINES	1		1	
	35	RD138 - 3015 ROUTE DES PLAINES	1		1	
	36	À L'ENTRÉE DE L'ANCIEN CHEMIN DE MIERAN	2		1	
	37	L'ANCIEN CHEMIN DE MIERAN	1		1	
LA GLACIÈRE, LES	38	INTERSECTION CHEM DE GAËTÉ, ANCIEN CHEM DE MIERAN ET DE LA THÉOULIÈRE	1		1	
LES FARINAS	40	AU BOUT DU CHEMIN - HAMEAU DES FARINAS	1		1	
MARGOUTONS, GAËTÉ,	41	SAINTE MAÏSSE AU N°2913		1		1
	42	AU PANNEAU SAINTE MAÏSSE		1		1
	44	CHEMIN DES PLAINES - À L'ENTRÉE	1		1	
L'AUMARINIER	45	CHEMIN DES PLAINES - À CÔTÉ DU N°608	1		1	
	46	CHEMIN DES PLAINES - À CÔTÉ DE LA BORNE À INCENDIE FACE AU №408	1			1
	48	PARKING ECOLE - TERRAIN DE JEUX	1		1	
ND DU PEYGROS	49	CAÑTINE ÉCOLE	1		1	
	51	PR AU BORD DE LA RD38 EN FACE L'ENTREE DE NOTRE DAME PEYGROS	1		1	
	52	LA SORBIÈRE À L'ENTRÉE		1		1
LA SORBIÈRE,	53	LA SORBIÈRE FACE AU N°725 (PR AU FOND)		1		1
LA SORBIÈRE, POURRIÈRES	54	PR AU BORD DE LA RD38 (AVANT LES N°1970 ET 1980)		1		1
	55	CHEMIN DE POURRIÈRES (À L'ENTRÉE)	1		1	
RD94 - SAINT CASSIEN	56	RD94 - À L'ABRI DE BUS		1	9	1
DES BOIS	57	RD94 - PLACE JÉRÔME MERLE - SAINT-CASSIEN DES BOIS	1			77
	59	À CÔTÉ DU N°8 À L'IMPASSE DE LA VOIE SANS ISSUE (QUASIMENT AU BOUT DU CHEMIN DE BELLUNY)	1	1		1
	60	PR DU TRANSFORMATEUR	1		1	

ANNEXE N°5 : LISTE DES PR EN BAC SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-FORÊT

	BAC Emballages			B.	ers	
EMPLACEMENTS	770L	660L	240L	660L	240L	120L
Les Sacquetons à l'entrée de l'impasse en direction de la RD562	1	1			1	
Hameau des Sacquetons		1			1	
Baudisset (à côté des boites aux lettres)		2		1		
Chemin des colles (quasiment au bout du chemin - le long de la clôture du n°719)			1		1	
Chemin des colles (à la deuxième borne à incendie en entrant dans le chemin)		1			1	
Chemin des colles (au niveau de la propriété n°82)		1			1	
Les Bagarrys (au niveau de la propiété n°864)	1			1		
Les Bagarrys (au niveau du panneau d'affichage - en face du n°10)		1		1		
Les Bagarrys (à l'entrée en haut de chez Mme ROBBE le long de la clôture)	1			1		
Chemin des bois - À l'entrée de l'Aire de Gasse (sous le panneau voie sans issue)		1		1		
Chemin des bois (au bout du chemin au niveau des boites aux lettres en face du n°775)		1		1		
Intersection Louis SIMON / Ancienne Route de Saint-Paul à côté du bac OM		1		1		v
103 Rue Louis Simon		1			1	
Rue Louis Gourdon à l'intersection du lotissement de la Chapelle		1		1		
Les Hauts de Saint-Paul		1		1		
RD4 - Point de regroupement en bordure de route après le dos d'âne	· "λ.		1		1	
Chemin de Peymeyan (au niveau du nº71)		1		1		
Chemin de Peymeyan (au niveau du n°535)		1			1	
Chemin de Souliès (à l'entrée de la piste DFCI)		1		1		
Intersection chemin de Souliès /chemin Peymeyan		1		1		
PR à côté école		1			1	
Ecole Cantine		1				
Ecole			1		1	
Mairie						1
	Les Sacquetons à l'entrée de l'impasse en direction de la RD562 Hameau des Sacquetons Baudisset (à côté des boîtes aux lettres) Chemin des colles (quasiment au bout du chemin - le long de la clôture du n°719) Chemin des colles (à la deuxième borne à incendie en entrant dans le chemin) Chemin des colles (au niveau de la propriété n°82) Les Bagarrys (au niveau de la propiété n°864) Les Bagarrys (au niveau du panneau d'affichage - en face du n°10) Les Bagarrys (à l'entrée en haut de chez Mme ROBBE le long de la clôture) Chemin des bois - À l'entrée de l'Aire de Gasse (sous le panneau voie sans issue) Chemin des bois (au bout du chemin au niveau des boîtes aux lettres en face du n°775) Intersection Louis SIMON / Ancienne Route de Saint-Paul à côté du bac OM 103 Rue Louis Simon Rue Louis Gourdon à l'intersection du lotissement de la Chapelle Les Hauts de Saint-Paul RD4 - Point de regroupement en bordure de route après le dos d'âne Chemin de Peymeyan (au niveau du n°71) Chemin de Peymeyan (au niveau du n°535) Chemin de Souliès (à l'entrée de la piste DFCI) Intersection chemin de Souliès /chemin Peymeyan PR à côté école Ecole Cantine	EMPLACEMENTS Les Sacquetons à l'entrée de l'impasse en direction de la RD562 Hameau des Sacquetons Baudisset (à côté des boites aux lettres) Chemin des colles (quasiment au bout du chemin - le long de la clôture du n°719) Chemin des colles (à la deuxième borne à incendie en entrant dans le chemin) Chemin des colles (au niveau de la propriété n°82) Les Bagarrys (au niveau de la propriété n°864) Les Bagarrys (au niveau du panneau d'affichage - en face du n°10) Les Bagarrys (à l'entrée en haut de chez Mme ROBBE le long de la clôture) Chemin des bois - À l'entrée de l'Aire de Gasse (sous le panneau voie sans issue) Chemin des bois (au bout du chemin au niveau des boites aux lettres en face du n°775) Intersection Louis SIMON / Ancienne Route de Saint-Paul à côté du bac OM 103 Rue Louis Simon Rue Louis Gourdon à l'intersection du lotissement de la Chapelle Les Hauts de Saint-Paul RD4 - Point de regroupement en bordure de route après le dos d'âne Chemin de Peymeyan (au niveau du n°71) Chemin de Peymeyan (au niveau du n°535) Chemin de Souliès (à l'entrée de la piste DFCI) Intersection chemin de Souliès /chemin Peymeyan PR à côté école Ecole Cantine Ecole	Les Sacquetons à l'entrée de l'impasse en direction de la RD562 1 1 Hameau des Sacquetons 1 1 Baudisset (à côté des boites aux lettres) 2 Chemin des colles (quasiment au bout du chemin - le long de la clôture du n°719) Chemin des colles (à la deuxième borne à incendie en entrant dans le chemin) 1 Chemin des colles (au niveau de la propriété n°82) 1 Les Bagarrys (au niveau de la propriété n°864) 1 Les Bagarrys (au niveau du panneau d'affichage - en face du n°10) 1 Les Bagarrys (à l'entrée en haut de chez Mme ROBBE le long de la clôture) 1 Chemin des bois - À l'entrée de l'Aire de Gasse (sous le panneau voie sans issue) 1 Chemin des bois (au bout du chemin au niveau des boites aux lettres en face du n°775) 1 Intersection Louis SIMON / Ancienne Route de Saint-Paul à côté du bac OM 1 103 Rue Louis Simon 1 Rue Louis Gourdon à l'intersection du lotissement de la Chapelle 1 Les Hauts de Saint-Paul 1 RD4 - Point de regroupement en bordure de route après le dos d'âne 1 Chemin de Peymeyan (au niveau du n°535) 1 Chemin de Peymeyan (au niveau du n°535) 1 Chemin de Peymeyan (au niveau du n°535) 1 Chemin de Souliès (à l'entrée de la piste DFCI) 1 Intersection chemin de Souliès /chemin Peymeyan 1 PR à côté école 1 Ecole Cantine 1 Ecole	Les Sacquetons à l'entrée de l'impasse en direction de la RD562 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Les Sacquetons à l'entrée de l'impasse en direction de la RD562 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	EMPLACEMENTS 1

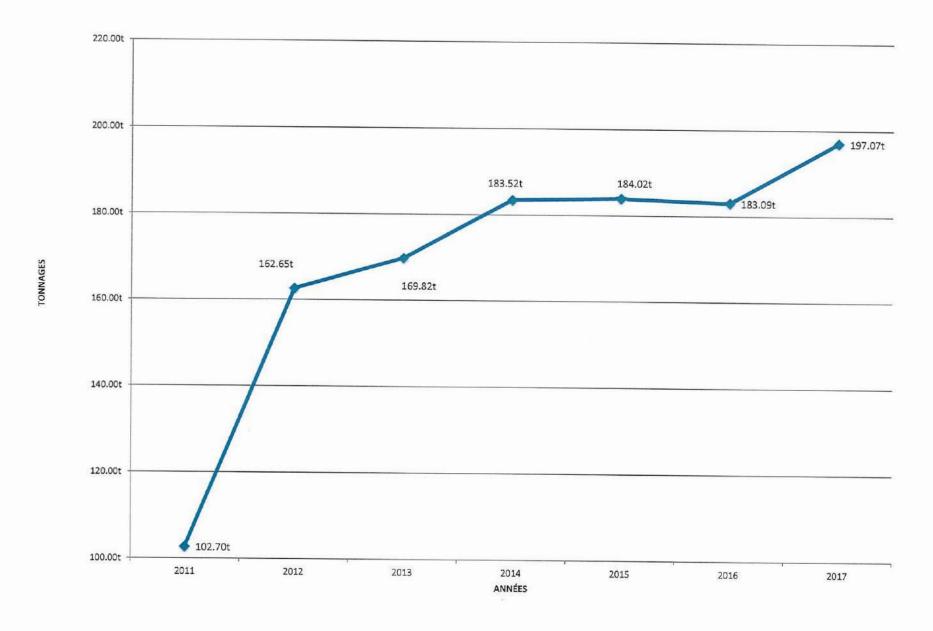
ANNEXE N°5 : LISTE DES PR EN BAC SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-FORÊT

		ВАС	Emball	ages	BAC Papiers		
	EMPLACEMENTS	770L	660L	240L	660L	240L	120L
25	Place du champ de foire (PR en dessous de la mairie)		1		1		Ot
26	Buvette place du champ de foire			1			
27	Lavoir		1		1		
28	Maison de retraite		1			1	
29	Maugariels bas à côté du transformateur à l'entrée du chemin		1		1		
30	Maugariels bas (en dessous de l'entrée du n°585 au niveau de l'impasse)		1		1		
31	261 Route de Draguinan - Quartier Pascaret (dans le virage)	CC .	1			1	
32	RD4 (en face du vieux cimetière)		1			1	
33	RD4 - sur le terre plein à côté de n°282		1		1		
34	À côté des conteneurs semi-enterrés		3		1		
35	Ancien chemin de Bargemon		1		1		
36	Mazet d'Ivar (derrière les boites aux lettres)		1			1	
37	Intersection Trestaure / Les Sacquetons		1		1		
38	Camping Trestaure SEULEMENT L'ÉTÉ		1				
39	Rue Louis SIMON (en face du Nº103)		1			1	
		1 ,	35	4	20	15	1
	TOTAL nombre de bacs		40			36	



ANNEXE N°8 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE BAGNOLS EN FORET DE 2013 À 2017

ANNEXE N°9 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES DE CARTONS DE 2011 À 2017



CARTONS COLLECTÉS

